

- als Postkommis in Burgdorf: Hrn. Jakob Kunz, Postaspirant, von Lissach (Bern), in Interlaken;
 „ „ „ „ : Jgfr. Alphonsine Bourqui, Postaspirantin, von Murist (Freiburg), in Burgdorf;
 „ Zolleinnehmer in Versoix: Hrn. Jacques Drivet, von Versoix (Genf), Postbeamter daselbst;

(am 22. November 1878)

- als Posthalter in Rätterschen: Hrn. Hilarius Kubli, v. Nettstal (Glarus), Eisenbahnstationsvorstand in Rätterschen (Zürich);
 „ Postkommis in Lausanne: „ Eugène Tenthorey, von Seigneux (Waadt), derzeit Postkommis in Payerne;
 „ Telegraphist in Brunnadern: „ August Gahlinger, von Bronschhofen, in Neker.

Inserate.

Stellen-Ausschreibung.

Für das mit Bundesbeschluß über die „Organisation und den Geschäftsgang des Bundesrathes“, vom 21. August a. c., neu gebildete schweizerische Handels- und Landwirthschaftsdepartement werden folgende Stellen mit Anmeldeungsfrist bis zum 15. Dezember nächsthin zur Bewerbung ausgeschrieben:

Registrator und Adjunkt der Departementskanzlei, mit einer Besoldung bis auf Fr. 4000.

Uebersetzer (ins Französische), mit einer Besoldung bis auf Fr. 3500.

Zwei Kanzlisten, jeder „ „ „ „ „ 3000.

Die Bewerber haben ihre Anmeldung dem unterzeichneten Departemente einzureichen und dieselbe mit Zeugnissen über den genossenen Schulunterricht, sowie über die bisherige praktische Beschäftigung zu begleiten.

Dem zitierten Bundesbeschuß gemäß beginnt die Wirksamkeit des neuen Departements mit Anfang des nächsten Jahres; es haben somit alsdann die Gewählten ihre Stellen anzutreten.

Bern, den 23. November 1878.

Schweiz. Handelsdepartement.

Bekanntmachung.

Bei der unterm 29. August 1878 (s. Bundesblatt vom Jahr 1878, Bd. III, S. 682) beschlossenen Eintheilung der Schweiz in Fabrikinspektionskreise ist folgende Abänderung getroffen worden: Statt der Bezirke G o ß a u, N e u- und A l t t o g g e n b u r g im Kanton St. Gallen sind die dortigen Bezirke W y l, A l t- und U n t e r t o g g e n b u r g dem III. Inspektionskreise zuge- theilt worden.

Bern, den 20. November 1878.

Schweiz. Eisenbahn- und Handelsdepartement.

Genie-Material.

Die theilweise oder gesammte Lieferung von nachstehendem Holz für Brückenmaterial wird zur Konkurrenz ausgeschrieben:

R o t t a n n e.		M a ß e i n M i l l i m e t e r n.		
		Länge.	Höhe.	Breite.
10	Stük für Bokswellen .	5400	240	225
50	" " Balken .	7200	175	135
4	" " Unterlagsklöße .	7200	165	170
500	" Brückenladen .	3300	48	320
E i c h e n h o l z.				
40	Stük für Fußscheiben .	600	85	330
200	" " Bakenkämme .	600	115	135

Angebote sind bis zum 7. Dezember künftig der Kanzlei des Waffenchefs des Genie in Bern einzureichen, allwo auch die Lieferungsbedingungen eingesehen werden können.

Bern, den 22. November 1878.

Der Waffenchef des Genie.

Schweizerischer Getreide-Spezialtarif Nr. 6.

Mit Bezug auf die Publikation vom 8. dieses Monats machen wir bekannt: 1) daß der mit 1. Dezember nächsthin ins Leben tretende schweizerische Getreide-Spezialtarif Nr. 6 gleichzeitig auch im direkten Verkehr zwischen der *Emmenthalbahn* einerseits und der Nordostbahn, der Nationalbahn, der Schweiz. Centralbahn, der Jura-Bern-Luzern-Bahn und den Westschweizerischen Bahnen anderseits anwendbar wird; 2) daß der direkte Verkehr mit den Stationen Reuchenette bis Tavannes und Locle nicht nur via Biel, sondern in jeder Richtung von dessen Anwendung ausgeschlossen ist.

Exemplare eines diesbezüglichen I. Nachtrages können, gleich dem genannten Spezialtarif selbst, bei allen Stationen unentgeltlich bezogen werden.

Zürich, den 19. November 1878.

Namens der Verwaltungen der Nordostbahn, Nationalbahn, Centralbahn, Emmenthalbahn, Jura-Bern-Luzern-Bahn und Westschweizerischen Bahnen:

Die Direction der Schweiz. Nordostbahn.

Schweizerische Nordostbahn.

In Folge der am 1. September stattgefundenen Veränderung der Bodenseegütertarten treten mit 1. Dezember die bisherigen Frachtsätze in den Gütertarifen zwischen Basel S. C. B. einerseits und Schaffhausen, Konstanz, den Bodenseeuferorten etc. anderseits, ferner zwischen Basel Badischer Bahnhof einerseits und den Bodenseeuferorten anderseits, beide vom 1. April 1878,

außer Kraft. Die neuen Frachtsätze finden sich je in einem I. Nachtrage zu den genannten Tarifen zusammengestellt und können bei unsern Güterexpeditionen Basel, Schaffhausen, Konstanz und Romanshorn unentgeltlich bezogen werden.

Zürich, den 12. November 1878.

Mit 1. Dezember tritt ein IX. Nachtrag zum böhmisch-schweizerischen Gütertarif vom 1. Dezember 1873 in Kraft. Derselbe enthält ermäßigte Frachtsätze für den Transport von Porzellan-, Pfeifen- und Thonerde in ganzen Wagenladungen von Stationen der böhmischen Westbahn nach Romanshorn und kann bei unsern Stationen unentgeltlich bezogen werden.

Zürich, den 14. November 1878.

Unter Bezugnahme auf die einschlägigen Publikationen vom 9. Dezember 1877, 20. Juni und 24. September 1878 bringen wir in Erinnerung, daß mit 30. November dieses Jahres die direkten Getreidetarife zwischen Württemberg, Bayern und Oesterreich-Ungarn (einschließlich Böhmen) einer- und der Schweiz (Stationen der Nordostbahn, Schweiz. Centralbahn und Suisse Occidentale) anderseits, außer Kraft treten, mit Ausnahme der Taxen für Romanshorn, welche bis auf Weiteres noch Gültigkeit behalten.

Dagegen verbleiben in Kraft: Die in den galizisch-rumänischen und den süd- und mittlrussischen Tarifen enthaltenen Getreidetaxen nach Romanshorn, Basel und Schaffhausen, ferner sämtliche Taxen für Verrières transit und Genf transit, endlich alle Taxen nach Elsaß-Lothringen.

Zürich, den 14. November 1878.

Mit 1. Dezember tritt für den Verkehr mit Belgien und England über Luxemburg ein neuer Personen- und Gepäcktarif in Kraft. Derselbe enthält u. A. Taxen zwischen den Stationen Chur und Zürich einerseits, Brüssel (Quartier Léopold oder Nord), Antwerpen, Ostende und London (via Ostende oder via Calais); in London kann der Reisende auf den Stationen Charing-Cross, Cannon-Street, Victoria, Ludgate-Hill oder Holborn-Viaduct aussteigen.

Dieser Tarif kann bei der Einnehmerei Zürich eingesehen werden.

Zürich, den 16. November 1878.

Die Direktion der Schweiz. Nordostbahn.

-Schweizerische Centralbahn.

Für den directen Personen- und Gepäckverkehr zwischen Bern, Luzern, Zürich und Chur einerseits und Brüssel (Quartier Léopold), Antwerpen, Ostende und London anderseits, nach den vier genannten Stationen via Luxemburg und nach der letztern überdies via Ostende oder Calais, tritt mit 1. Dezember 1878 ein neuer Tarif in Kraft, unter Aufhebung desjenigen vom Jahr 1875.

Exemplare desselben liegen auf benannten Stationen zur Einsicht bereit.
 Basel, den 20. November 1878.

Directorium der Schweiz. Centralbahn.

Jura-Bern-Luzern-Bahn.

Mit 1. Dezember dieses Jahres tritt zum Spezialtarif E vom 1. Mai 1878 ein I. Nachtrag in Kraft, wonach Dünger und Düngmittel in Wagenladungen von mindestens 10,000 Kilogramm, oder dafür zahlend, zu den Taxen und Bedingungen des erwähnten Tarifs transportirt werden.

Exemplare dieses Nachtrags können, soweit Vorrath reicht, durch Vermittlung der Stationen gratis bezogen werden.

Bern, den 19. November 1878.

Die Direction der Jura-Bern-Luzern-Bahn.

Vereinigte Schweizerbahnen.

Der Ziegel- und Kalkbrennerei Heerbrugg ist für den Transport von Lehm ab Station Mörschwyl, sowie von Kalksteinen ab Station Oberriet, beide Artikel in ganzen Wagenladungen von 10,000 Kilogramm, und

nach Station Heerbrugg bestimmt, unter der Bedingung eines Minimalquantums von 650 Wagenladungen per Jahr, eine Ausnahmetaxe von Fr. 9 per Wagen bewilligt worden.

St. Gallen, den 16. November 1878.

Die Generaldirection.

Emmenthalbahn.

Mit dem 1. Dezember nächsthin wird folgende Veränderung der Winterfahrordnung in Kraft treten:

Zug 1 unterbleibt.

Zug 2. *Abgang in Bern Vormittags 6 Uhr, in Burgdorf 6. 47, Ankunft in Neu-Solothurn 7. 33.*

Zug 11, *neu. Abgang in Neu-Solothurn 7 Uhr Abends, Ankunft in Burgdorf 7. 50, in Bern 8. 50.*

Züge 3, 4, 5, 6, 7, 8 und 9 unverändert.

Die neuen Fahrpläne können auf allen unsern Stationen gratis bezogen werden.

Solothurn, den 21. November 1878.

Die Direction.

Ausschreibung.

Das Amt eines Stellvertreters des eidg. Kanzlers ist durch Ableben erledigt und wird hiemit zur Wiederbesetzung ausgeschrieben. Der jährliche Gehalt beträgt, Wohnungsentschädigung inbegriffen, 7000 Franken.

Schweizerbürger, welche um diese Stelle sich bewerben wollen, haben ihre Anmeldung, versehen mit Studien- und Leumundszeugnissen, bis zum 21. Dezember nächsthin der unterzeichneten Kanzlei einzusenden.

Bern, den 15. November 1878.

Die schweiz. Bundeskanzlei.

Schweizerisches Bundesgericht.

Versteigerung

der

Schmalspurbahn Rigi Kaltbad-Scheidegg.

Nachdem die erste Versteigerung der Schmalspurbahn Rigi Kaltbad-Scheidegg resultatlos geblieben ist, hat das Bundesgericht gemäß Artikel 31 des Bundesgesetzes über Verpfändung und Zwangsliquidation von Eisenbahnen vom 24. Juni 1874 eine zweite Versteigerung der genannten Bahn sammt Betriebsmaterial und Zubehörden angeordnet und dieselbe auf

Samstag den 7. Dezember 1878, Nachmittags 2 Uhr,
ins **Gerichtshaus der Stadt Luzern** angesetzt.

Die Steigerungsbedingungen mit Anschlagspreis sind zur Einsicht aufgelegt bei

der Bundesgerichtskanzlei in Lausanne,
den Staatskanzleien von Luzern und Schwyz,
dem Masseverwalter, Herrn Fürsprech Dr. Zemp in Luzern.

Lausanne, den 1. November 1878. [2]

Im Namen des Bundesgerichts,

Der Präsident:

Jules Roguin.

Der Bundesgerichtsschreiber:

Hafner.

Ausschreibung.

Es werden hiemit die Lieferungen von Heu und Stroh für die im Laufe des Jahres 1879 auf den Waffenplätzen Bern, Thun und Luzern abzuhaltenden eidgenössischen Militärkurse zur freien Konkurrenz ausgeschrieben.

Bewerber hiefür haben ihre Angebote schriftlich, versiegelt und mit der Ueberschrift „Angebot für Heu oder Stroh“ versehen, bis Samstag den 7. Dezember nächsthin dem eidg. Oberkriegskommissariat in Bern franko einzusenden. In den Angeboten sind gleichzeitig die Bürgen anzugeben, und denselben eine gemeinderäthliche Habhaftigkeitsbescheinigung sowohl für die Letztern als die Bewerber selbst beizulegen. Angebote, welchen diese Requisite fehlen, können nicht berücksichtigt werden.

Die Lieferungsbedingungen können auf dem Bureau des Kantons-Kriegskommissariates in Bern und Luzern, sowie beim Kriegskommissariat in Thun und auf demjenigen der unterfertigten Amtsstelle eingesehen werden.

Bern, den 14. November 1878. [32]

Das eidg. Oberkriegskommissariat.

Ausschreibung.

Es werden hiemit die Lieferungen von Hafer, Heu und Stroh für die im Laufe des Jahres 1879 auf den Waffenplätzen Aarau, Zürich und Frauenfeld abzuhaltenden eidgenössischen Militärkurse zur freien Konkurrenz ausgeschrieben.

Bewerber hiefür haben ihre Angebote schriftlich, versiegelt und mit der Ueberschrift „Angebot für Hafer (mit Muster begleitet), Heu oder Stroh“ versehen, bis Samstag den 7. Dezember nächsthin dem eidgenössischen Oberkriegskommissariat in Bern franko einzusenden. In den Angeboten sind gleichzeitig die Bürgen anzugeben und denselben eine gemeinderäthliche Habhaftigkeitsbescheinigung sowohl für die Letztern als die Bewerber selbst beizulegen. Angebote, welchen diese Requisite fehlen, können nicht berücksichtigt werden.

Die Lieferungsbedingungen können auf dem Bureau des Kantons-Kriegskommissariates in Aarau, Zürich und Frauenfeld, sowie auf demjenigen der unterfertigten Amtsstelle eingesehen werden.

Bern, den 14. November 1878. [32]

Das eidg. Oberkriegskommissariat.

Lieferung von Genie-Material.

Die gesammte oder theilweise Lieferung von nachbezeichnetem Seilwerk wird zur Konkurrenz ausgeschrieben:

- 50 Ankertaue,
- 100 Spanntaue, lange,
- 20 „ kurze,
- 2500 Schnürleinen,
- 200 Rödelleinen,
- 40 Ziehleinen, lange,
- 20 „ kurze,
- 400 Ruderstricke,
- 500 Bindestricke.

Bezügliche Angebote sind bis zum 30. November künftigher der Kanzlei des Waffenchefs des Genie in Bern einzureichen, allwo auch die Bedingungen über die Lieferungen eingesehen werden können.

Bern, den 15. November 1878.

Der Waffenchef des Genie.

Ausschreibung.

Die schweizerische Telegraphenverwaltung schreibt hiemit die Lieferung nachstehenden Materials, dessen sie für das Jahr 1879 bedarf, aus:

A. Linienmaterial.

- 1) 270 Doppelseitenträger für Holzstangen.
- 2) 100 „ „ Eisenstangen.
- 3) 500 Mauerträger.
- 4) 300 Doppelspitzträger.
- 5) 10,000 Porzellanisolatoren Nr. 2.
- 6) 20,000 „ „ Nr. 4.
- 7) 4,000 Linienklemmen für 3^{mm} Draht.
- 8) 2,000 „ „ 4^{mm} „
- 9) 800 Doppellinienklemmen.
- 10) 500 Kilogramm Werg.
- 11) 5,000 „ 3^{mm} verzinkter Draht.
- 12) 100 gewöhnliche Linienzangen.
- 13) 60 Linienzangen mit Stahlbacken.
- 14) 50 Paare Feilkloben sammt Rollen und Strick.
- 15) 20 Löthlampen.

B. Büreaumaterial.

16)	500	Gläser für Meidingererelemente.
17)	1,500	Zinkzylinder für Meidingererelemente.
18)	400	Kupferplatten " "
19)	300	Reisbürsten.
20)	500	Kontaktschrauben.
21)	50	große breite Pinsel.
22)	1,000	kleine runde Pinsel.
23)	25	Räderbürsten.
24)	300	Bogen feinstes Schmirgelpapier.
25)	500	Fläschchen blaue Farbe.
26)	400	" schwarze Farbe.
27)	1,000	" Uhrenöl.
28)	50	große Schraubenzieher.
29)	100	kleine "
30)	100	Winkelschraubenzieher.
31)	100	kleine Doppelzangen.
32)	100	Kilogramm Kupferblech $\frac{3}{4}$ mm dick.
33)	50	" Quecksilber.
34)	1,200	" Kupfervitriol.
35)	50	" Bittersalz.
36)	50	" Wachs.
37)	100	" Schwefelsäure.
38)	100	" Salpetersäure.
39)	100	" Salzsäure.

Die Porzellanisolatoren (Nr. 5 und 6) sind franko und verzollt nach Basel, alle übrigen Artikel franko und verzollt nach Bern zu liefern.

Für Verpackung darf keine besondere Rechnung gestellt werden, dagegen ist die Verwaltung bereit, das Verpackungsmaterial unfrankirt zurückzusenden.

Die Lieferungen sollen im Januar 1879 beginnen und sind in 2 bis 3 Sendungen bis Ende Mai vollständig auszuführen. Vorauslieferungen sind zulässig; dagegen ist die Verwaltung nicht verpflichtet, zu spät erfolgende Lieferungen noch anzunehmen.

Alle Materialien, welche den an sie gestellten Bedingungen entsprechen, werden in dem auf den Lieferungsmonat folgenden Monat bezahlt.

Von jedem ausgeschriebenen Gegenstand liegen Muster auf dem Materialbureau der Telegraphendirektion vor. Am gleichen Orte kann auch von den Lieferungsbedingungen Einsicht genommen werden.

Die Lieferungs-offerten über einzelne oder mehrere der obigen Artikel sollen versiegelt, frankirt und mit der Aufschrift: „**Lieferungs-Angebot für Telegraphen-Material**“ versehen, bis zum 10. Dezember dieses Jahres an die unterzeichnete Direktion eingesandt werden.

Bern, den 7. November 1878.

Die Telegraphen-Direktion:
Frey.

Westschweizerische Bahnen.

Auf unsere Bekanntmachung vom 20. Juli in Nr. 34 des Schweizerischen Bundesblattes Bezug nehmend, bringen wir einem geehrten Publikum zur Kenntnißnahme, daß der neue interne Gütertarif für Eilgut und gewöhnliche Fracht den 1. Dezember dieses Jahres in Kraft treten wird.

Exemplare dieses Tarifs kann man vom 15. dieses Monats an von der Direktion selbst oder durch Vermittlung der Bahnhofsvorstände beziehen

L a u s a n n e, den 8. November 1878.

Die Direktion der Westschweizerischen Bahnen.

Eidgenössisches Anleihen von Fr. 12,000,000 von 1867.

Kapital-Rückzahlung auf 31. Januar 1879.

Infolge der heute stattgefundenen IV. Verloosung gelangen auf 31. Januar 1879 aus dem 4½ prozentigen eidgenössischen Anleihen von 1867 **nachfolgende Obligationen zur Rückzahlung**, und treten von diesem Zeitpunkt hinweg außer Verzinsung:

Serie A zu Fr. 500.

Nr.	19.	39.	41.	85.	119.	171.	205.	269
292.	300.	306.	320.	327.	343.	358.	394.	504
514.	559.	613.	615.	635.	746.	747.	812.	834
867.	875.	877.	881.	905.	907.	931.	944.	958
993.	1065.	1089.	1094.	1113.	1134.	1148.	1158.	1266
1276.	1290.	1307.	1331.	1367.	1372.	1380.	1420.	1455
1467.	1485.	1520.	1561.	1565.	1574.	1579.	1606.	1628
1633.	1704.	1730.	1737.	1757.	1777.	1790.	1884.	1886
1890.	1917.	1943.	1978.	2016.	2033.	2086.	2100.	2137
2160.	2164.	2202.	2255.	2265.	2363.	2364.	2375.	2399
2419.	2433.	2440.	2452.	2479.	2555.	2557.	2602.	2611
2648.	2680.	2694.	2707.	2733.	2736.	2764.	2768.	2778
2796.	2809.	2910.	2921.	2926.	2973.	2982.		

Serie B zu Fr. 1000.

Nr.	1.	10.	64.	73.	79.	123.	148.	167
178.	187.	215.	218.	220.	252.	262.	278.	292
305.	318.	346.	347.	353.	385.	387.	407.	424
434.	470.	504.	514.	521.	524.	534.	545.	551
565.	640.	643.	705.	744.	753.	794.	805.	808
813.	827.	838.	852.	870.	912.	934.	953.	974
990.	993.	1051.	1058.	1097.	1124.	1131.	1135.	1160
1164.	1199.	1214.	1219.	1229.	1242.	1260.	1300.	1310
1334.	1420.	1423.	1424.	1441.	1446.	1448.	1456.	1536
1545.	1564.	1600.	1642.	1662.	1671.	1681.	1799.	1839
1854.	1905.	1915.	1964	1967.	2010.	2013.	2016.	2079
2095.	2130.	2179.	2233.	2250.	2278.	2296.	2315.	2350
2368.	2404.	2411.	2419.	2483.	2522.	2533.	2545.	2569
2573.	2608.	2616.	2627.	2642.	2703.	2704.	2740.	2756
2901.	2920.	2934.	2939.	2954.	3013.	3034.	3052.	3055
3080.	3103.	3149.	3157.	3199.	3209.	3221.	3237.	3253
3257.	3267.	3343.	3350.	3358.	3440.	3447.	3471.	3496
3550.	3562.	3614.	3625.	3636.	3649.	3678.	3685.	3702
3708.	3749.	3753.	3755.	3793.	3845.	3912.	3915.	3916
3921.	3947.	3956.	3976.	4001.	4021.	4028.	4054.	4056
4067.	4069.	4098.	4115.	4138.	4155.	4157.	4181.	4244
4361.	4372.	4404.	4413.	4420.	4531.	4565.	4622.	4626
4630.	4662.	4699.	4705.	4709.	4730.	4807.	4821.	4932
4936.	4957.	4980.	5018.	5040.	5111.	5140.	5146.	5183
5215.	5216.	5272.	5300.	5314.	5333.	5347.	5354.	5363
5406.	5409.	5427.	5445.	5464.	5496.	5625.	5658.	5660
5673.	5718.	5800.	5825.	5834.	5857.	5887.	5919.	6060
6090.	6096.	6113.	6184.	6233.	6240.	6265.	6278.	6281
6285.	6292.	6382.	6401.	6444.	6447.	6490.		

Serie C zu Fr. 5000.

Nr.	4.	34.	52.	58.	76.	98.	114.	136
139.	177.	178.	185.	203.	263.	266.	273.	311
328.	329.	345.	363.	368.	391.	401.	402.	410
444.	445.	453.	461.	470.	525.	543.		

Serie D zu Fr. 10,000.

Nr. 10. 37.

Die Einlösung vorbezeichneter Obligationen im Gesamtbetrage von **Fr. 500,000** erfolgt bei der eidgen. Staatskasse, sowie bei sämtlichen schweizerischen Hauptzoll- und Kreispostkassen, den Herren Marcuard & Comp. in Bern, J. Goll & Söhne in Frankfurt a./M. und Dörtenbach & Comp. in Stuttgart.

Von den auf 31. Januar 1877 und 1878 ausgelosten und rückzahlbaren Obligationen obigen Anleihe sind nachfolgende Nummern nicht eingelöst worden, und es werden deren Inhaber aufmerksam gemacht, daß die Verzinsung seit jenem Zeitpunkte aufgehört hat.

Serie A zu Fr. 500: Nr. 146. 182. 591. 619. 1400
1759. 1959. 2175. 2408. 2879.

Serie B zu Fr. 1000: Nr. 3328. 3797. 3803. 3919. 5316.

Serie C zu Fr. 5000: Nr. 567.

Bern, den 1. November 1878.

Eidg. Finanzdepartement.

Schweizerische Nordostbahn.

Für Bruchsteintransporte in Wagenladungen von 10,000 Kilogramm ab Schaffhausen und Rümikon nach Töß wurde eine Reduktion der tarifgemäßen Fracht um je Fr. 3 pro Wagen unter der Bedingung bewilligt, daß monatlich mindestens 100 Wagen angeliefert werden.

Zürich, den 20. November 1878.

Die Direktion der Schweiz. Nordostbahn.

Vereinigte Schweizerbahnen.

In Folge der seitens der Verwaltung der Tößthalbahn erlassenen **Aufkündigung** der für den Verkehr derselben bestehenden **Tarife** auf 1. Januar 1879 werden auch die im direkten Verkehr derselben mit den Vereinigten Schweizerbahnen und den von diesen betriebenen Linien bestehenden **Tarife** auf den gleichen Zeitpunkt gekündigt.

St. Gallen, den 20. November 1878.

Die Generaldirection.

Ausschreibung von erledigten Stellen.

(Die Bewerber müssen ihren Anmeldungen, welche schriftlich und portofrei zu geschehen haben, gute Leumundszeugnisse beizulegen im Falle sein; ferner wird von ihnen gefordert, daß sie ihren Namen, und außer dem Wohnorte auch den Heimort, sowie das Geburtsjahr deutlich angeben.)

Wo der Betrag der Besoldung nicht angegeben ist, wird derselbe bei der Ernennung festgesetzt. Nähere Auskunft ertheilt die für die Empfangnahme der Anmeldungen bezeichnete Amtsstelle.

- 1) Posthalter in Büren (Bern). Anmeldung bis zum 6. Dezember 1878 bei der Kreispostdirektion in Bern.
 - 2) Postkommis in Basel. Anmeldung bis zum 6. Dezember 1878 bei der Kreispostdirektion in Basel.
 - 3) Briefträgerin Schönengrund (Appenzell A./Rh.)
 - 4) Briefträger in Siebnen (Schwyz)
 - 5) „ „ Degersheim (St. Gallen)
- } Anmeldung bis zum 6. Dezember 1878 bei der Kreispostdirektion in St. Gallen.
- 6) Telegraphist in Ambri Sopra (Tessin). Jahresbesoldung Fr. 200, nebst Depeschenprovision. Anmeldung bis zum 10. Dezember 1878 bei der Telegraphen-Inspektion in Bellinzona.
-

- 1) Postkommis in Herisau. Anmeldung bis zum 29. November 1878 bei der Kreispostdirektion in St. Gallen.
 - 2) Telegraphist in Petit Saconnex (Genf). Jahresbesoldung Fr. 200, nebst Depeschenprovision. Anmeldung bis zum 3. Dezember 1878 bei der Telegraphen-Inspektion in Lausanne.
- 

Verhandlungsgegenstände

der

Schweizerischen Bundesversammlung.

Eröffnung der ordentlichen Wintersession:
Montag, den 2. Dezember 1878.

n = Priorität beim Nationalrath; s = Priorität beim Ständerath. — N = Kommission des Nationalraths; S = Kommission des Ständeraths.

1. **Wahlaktenprüfung.** Prüfung der Wahlakten der Mitglieder des Nationalrathes, sowie der neu eintretenden Mitglieder des Ständerathes.
2. **Büreauxbestellung.** Neubestellung des nationalrätlichen und des ständerätlichen Büreaus.
3. **Bundesrath, Neuwahl.** Wahl der sieben Mitglieder des Bundesraths für die XI. Amtsperiode, vom 1. Januar 1879 bis 31. Dezember 1881.
4. **Bundesrath, Präsidiumbestellung.** Wahl des Bundespräsidenten und des Vizepräsidenten des Bundesraths für das Jahr 1879.
5. **Bundesgericht, Präsidiumbestellung.** Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten des Bundesgerichts für die Jahre 1879 und 1880.
6. **Wahl des Kanzlers.** Wahl des Kanzlers der Eidgenossenschaft für die Periode: 1. Januar 1879 — 31. Dezember 1881.
7. **Wahl der Geschäftsprüfungskommissionen** des Nationalraths und des Ständeraths. (Geschäftsbericht für 1878, Priorität beim Ständerath.)
8. **Referendumsbegehren zum Militärtaxgesetz.** Bericht des Bundesraths betreffend die eingegangenen Begehren um Volksabstimmung über das Bundesgesetz vom 28. Juni 1878 über Militärpflichtersatz.
9. **Phylloxerakongresskonvention.** Botschaft und Beschlusentwurf betreffend Genehmigung einer internationalen Uebereinkunft für Massnahmen gegen die Phylloxera.
10. **s Triangulation.** Botschaft und Beschlusentwurf vom 15. März 1878 (Bundesblatt 1878, I, 399) betreffend Kreditbegehren für Berichtigung, Vervollständigung und Versicherung der eidg. Triangulation im eidg. Forstgebiet; — neuer Bericht des Bundesraths.
N Delarageaz, Baldinger, Rohr (Bern).
S Hold, Schaller, Herzog.
11. **Kanzleigebühen.** Botschaft und Entwurf einer Revision des Gesetzes vom 19. Juli 1850 über die Kanzleigebühen, nach Postulat Nr. 144.
12. **s Budget für das Jahr 1879.** Entwurf des Voranschlags der Einnahmen und Ausgaben für 1879 nebst Botschaft des Bundesrathes, vom 31. Oktober 1878.
N
S Kopp, Hohl, Birmann, Wirz, Cornaz, Clausen, Blumer.
13. **n Nachkredite für 1878.** Botschaft betreffend Bewilligung von Nachtragskreditbegehren für das Jahr 1878.
N Künzli, Bucher, (Chalumeau), Gaudy, Holdener, Joos, S. Kaiser, Ruchonnet, (Studer), Weck-Reynold, (Zingg).
S Vigier, Bodenheimer, Hold, Schaller, Estoppey, Kopp, Birmann.
14. **s Umprägung schweizerischer Nikelmünzen.** Botschaft und Beschlusentwurf betreffend Umprägung der schweizerischen Nikelmünzen (20-, 10- und 5 Centimes-Stücke).
N S. Kaiser, Born, Keller, Magatti, (Rüssler).
S (Russenberger), Stählin, Evéquo.
15. **s Zürcher Vorschlag betreffend Geldkontingente.** Botschaft betreffend den Vorschlag des Zürcher Kantonsrathes zum einseitigen Bezug von Geldkontingenten an Stelle der Hälfte des kantonalen Militärpflichtersatzes. (Anhängig beim Nationalrath.)
N Haberstich, Baud, Burckhardt, Scherb, Teuscher.
S Vigier, Bodenheimer, Hold, Schaller, Estoppey, Kopp, Birmann.
16. **Internationale Münzverträge.** Botschaft und Beschlusentwurf betreffend Ratifikation von internationalen Münzverträgen.

- 17. n Civilrechtliche Verhältnisse.** Botschaft vom 25. October 1876 (Bundesblatt 1876, IV, 39) und Gesetzentwurf betreffend die civilrechtlichen Verhältnisse der Niedergelassenen und Aufenthalter. (Pendent geblieben beim Nationalrath.)
 N Brunner, Aepli, Burckhardt, (Chalumeau), (Forrer), Lambelet, Ruchonnet, (Schwerzmann), Segesser, Stoffel, Zweifel.
 S Estoppey, Kopp, Cornaz, Hold, (Russenberger), (Hofer), Birmann.
- 18. Thun-Konolfingen.** Botschaft und Beschlussentwurf vom 24. September 1878 (Bundesblatt III. 735) betreffend Fristverlängerung für die Eisenbahn Thun-Konolfingen.
 N (Zingg), Bavier, Chaney, (Merkle), (Tanner).
 S Estoppey, Kappeler, (Sulzer), Vigier, Schaller, Wirz, Keller.
- 19. Brienersee-Giessbach.** Botschaft und Beschlussentwurf betreffend Konzessionsertheilung für eine Drathseileisenbahn vom Brienersee bis zum Giessbach.
- 20. Pfäffikon-Brunnen.** Botschaft und Beschlussentwurf betreffend Fristverlängerung für die Eisenbahn Pfäffikon-Brunnen.
- 21. s Eisenbahn-Kranken- und Unterstützungskassen.** Bericht des Bundesraths betreffend den dermaligen Stand der Eisenbahn-Kranken- und Unterstützungskassen (Motion Brosi).
 (Eisenbahnkommissionen, s. Nr. 18.)
- 22. s Rekurs des Gemeinderaths von Delémont,** gegen Bundesrathsbeschluss vom 7. September 1877 (Bundesblatt IV, 723), betreffend Vorkauf von Lebensmitteln. (Angelegenheit der Schwestern Schacher.)
 N (Klein), (Jolissaint), Scheuchzer, (Schoch), Straub.
 S (Sulzer), Brosi, Dufernex. — Bericht Sulzer, 14. Februar 1878: Bundesblatt I. 285.
 1878, 21. Februar. Ständerathsbeschluss: Der Rekurs von Delémont wird für begründet erklärt.
 Beim Nationalrath anhängig geblieben.
- 23. s Rekurs von Telephon-Ersteller Ehrenberg.** Bundesrätlicher Bericht über den Rekurs von Telephon-Ersteller W. Ehrenberg in Neumünster-Zürich, vom 30. Mai 1878, gegen die bundesrätliche Verordnung vom 18. Februar 1878 über Telephonkonzessionen.
 N Escher, Fischer, Lurati, (Mayor-Vautier), Ritschard. (Petitionskommission.)
 S Hoffmann, Herzog, Moriaud, Vigier, Muheim.
- 24. s Rekurs von Peter Serodino und andern Tessinern in Genf,** vom 13. Juni 1878, betreffend Aufenthaltsgebühren.
 N (Marti), (Dénériaz), Räber, (Saxer), (Schwerzmann).
 S Vigier, Hess, Dufernex.
- 25. s Rekurs der luzernischen Gemeinde Grosswangen,** vom 7. Juni 1878, betreffend die durch Bundesrathsbeschluss vom 3. Januar 1877 derselben überbundene Einbürgerung der Nachkommen eines Joseph Albiser.
 N (Marti), (Dénériaz), Räber, (Saxer), (Schwerzmann).
 S Vigier, Hess, Dufernex.
- 26. Rekurs von Jägern in Burgdorf,** betreffend Jagdvergehen.
- 27. s Petition der Société intercantonale des industries du Jura** um Abänderung von Art. 19 des Posttaxengesetzes vom 23. März 1876. Bericht des Bundesrathes vom 29. März 1878 (Bundesblatt 1878, I. 468).
 N Bucher, (Rüsser), (Studer), Weber, Weck-Reynold.
 S Köpp, Zschokke, Blumer.
 1878, 24. Juni. Ständerathsbeschluss: nach B. R. Antrag = Nichteintreten.
 Beim Nationalrath hängend geblieben.
- 28a. Begnadigungsgesuch Baumann.** Botschaft vom 12. November 1878 betreffend Begnadigungsgesuch des wegen Vergehens im Militärdienste verurtheilten Heinrich Baumann in Albisrieden.
- 28b. Begnadigungsgesuch Fischer.** Botschaft betreffend Begnadigungsgesuch von Karl Fischer, gewes. Wachtmeister im Bataillon Nr. 11.
- 28c. Begnadigungsgesuch Meyer.** Botschaft betreffend Begnadigungsgesuch von Jakob Meyer von Steffisburg, gew. Puzer in der Kaserne Thun.
- 28d. Begnadigungsgesuch Bucheli.** Botschaft betreffend Begnadigungsgesuch von Franz Bucheli von Schwarzenberg (Luzern), gewes. Wachtmeister.
- 29. Motion von Hrn. Nationalrath Stämpfli** und 34 Mitunterzeichnern, vom 21. Juni 1878, betreffend **Eisenbahn-Centralisation oder Rückkauf.**
 Der Bundesrath ist eingeladen, den Räten Bericht und Anträge zu bringen, ob und in welcher Weise vom Bunde aus den Missständen in unsern Eisenbahnverhältnissen begegnet werden könnte, ob durch Zentralisation des Betriebes, Rückerwerbung der Bahnen oder in anderer Weise.
 Zur vorläufigen materiellen Orientirung in der Sache verweist der Motionssteller auf eine von ihm verfasste Schrift: Die schweizerischen Eisenbahnen, deren Betriebsübernahme und Rückerwerbung durch den Bund. Bern, Juni 1878.
 Unterzeichner: Stämpfli, E. Frei, Haller, Rohr (Bern), Ritschard, Teuscher, Scherz, J. Vonmatt, Seiler, Künzli, C. Karrer, Bucher, Suter, A. Münch, F. Scheuchzer, Riem, S. Bleuler, J. Moser, Egli, Born, W. Klein, J. J. Keller, Büzberger, Zyro, Vögelin, H. Dietler, G. Joost, Paulét, Straub, P. Migy, Fr. v. Werdt, Leuenberger, N. Kaiser, R. Brunner, Klayo.

Allfällig weiter hinzukommende Gegenstände.

(Festgestellt am 22. November 1878.)

Beilage zum Schweizerischen Bundesblatt Nr. 52.
(Dieser Bericht existirt nur in französischer Sprache.)

LA
CONFÉRENCE
MONÉTAIRE AMÉRICAINE

TENUE A

PARIS

du 10 au 29 août 1878

—x—

RAPPORT

AU

CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE

PAR

MM. Feer-Herzog et Lardy

Délégués de la Suisse

—w—

Berne

Imprimerie de K.-J. Wyss

1878

SOMMAIRE

	Page
I. Introduction historique	5
II. Ouverture de la Conférence	21
1. Résumé des systèmes monétaires	22
2. Propositions américaines	31
III. Débats	34
1. Question anglo-indienne	34
2. Question néerlandaise	44
3. Question des Etats de l'Union latine :	46
4. Etats à cours forcé	54
5. Etats à étalon d'or	56
6. Arguments américains	57
IV. Conclusions de la Conférence	60
Annexe concernant le stock de monnaies d'argent allemandes restant à démonétiser en septembre 1878	69

RAPPORT

au

Conseil fédéral suisse sur la Conférence monétaire dite
américaine, réunie à Paris en août 1878.

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous vous soumettons notre rapport sur la Conférence monétaire ouverte à Paris le 10 août de l'année courante par suite de l'invitation des Etats-Unis d'Amérique, Conférence à laquelle nous avons eu l'honneur de vous représenter.

En nous référant à nos dépêches des 7, 8, 10, 12, 14, 17, 19, 22, 27 et 29 août, nous nous proposons d'essayer de vous offrir une vue d'ensemble sur *l'origine, les débats et les résultats* de la réunion importante à laquelle nous venons d'assister.

I. Introduction historique.

La République des Etats-Unis d'Amérique, en exécution de l'article 1 Sec. VIII de sa Constitution, qui confère à l'Union, à l'exclusion des Etats, tous les droits monétaires, adopta en 1792 une loi établissant comme unités un dollar d'argent et un dollar d'or liés l'un à l'autre par le rapport de 1 : 15. Ce rapport donnant à l'or une évaluation inférieure à celle qu'il avait à cette

époque sur le marché universel, la circulation de ce dernier métal ne réussit pas à s'établir, quoiqu'elle fût alimentée pendant vingt ans par le courant commercial remontant le Mississipi et apportant les monnaies d'or espagnoles et portugaises.

Après la guerre de 1812 avec l'Angleterre, qui avait eu pour conséquence passagère le cours forcé du papier, l'or disparut peu à peu complètement et la circulation métallique se composa exclusivement d'argent.¹⁾

En 1834 et 1837, deux nouvelles lois monétaires changèrent le poids et le titre du dollar d'or, de manière à établir entre les deux métaux le rapport de 1 : 16. Cette fixation eut le résultat inverse de celle de 1792 : surtaxant l'or, elle attirait ce métal et chassait l'argent. La circulation de l'or était déjà presque exclusive à la fin de la présidence de Polk en 1848, et Benton pouvait alors appeler la guerre mexicaine, qui s'était faite en augmentant, et non pas en affaiblissant le crédit de l'Union : « La couronne et le sceau du triomphe de l'étalon d'or ». ²⁾ Le changement devint complet lorsque, peu de temps après, les mines d'or de la Californie et de l'Australie furent découvertes. La petite monnaie divisionnaire d'argent elle-même vint à manquer complètement, en sorte qu'en 1853 le Congrès ordonna la création d'une nouvelle monnaie d'argent divisionnaire, affaiblie *de poids* pour en empêcher l'exportation ³⁾, absolument comme, huit à dix ans après, les Etats qui composent aujourd'hui l'Union dite latine introduisirent chez eux dans le même but une monnaie divisionnaire, affaiblie *de titre*.

Les Etats-Unis étaient donc devenus, à partir de 1837, un pays à circulation d'or, qui possédait légalement le double étalon. — Cet état de choses ne changea que par suite des événements de la guerre de sécession, qui forcèrent le Congrès

¹⁾ *Thomas A. Benton*. Thirty years view in the U. St. Senate, I, chap. 105. New-York 1861.

²⁾ *Thomas A. Benton*. Thirty years view in the U. St. Senate, II, chap. 153.

³⁾ *H. R. Lindermann*. Money and Legal tender, chap. VI. New-York 1877.

à décréter le 25 février 1862 l'émission d'un papier-monnaie appelé *United States legal tender notes*, ou vulgairement *greenbacks*. Cette émission, dont la quantité alla toujours en croissant, produisit entre l'or et le papier des Etats-Unis une différence si considérable, qu'on se demandait avec crainte si le dollar-papier ne finirait point par être réduit à zéro, comme après la guerre de l'indépendance. L'or, au mois de juillet 1864, arriva à un agio de 185 %. Mais, malgré l'introduction d'un agent de circulation fiduciaire et malgré les péripéties d'une guerre longue et souvent incertaine, l'opinion publique ne cessait pas un instant de considérer l'or comme le véritable étalon de la nation — *the coin of the United States*, et paraissait avoir complètement oublié que les lois de 1834 et 1837 avaient accordé à l'argent le même pouvoir libérateur. C'est en effet en or qu'il fallait payer les droits d'entrée des marchandises européennes; c'est en or que le gouvernement américain acquittait les intérêts de sa nouvelle dette, et c'est enfin sur la base de l'or que se calculaient les changes sur l'Europe.

Lorsque, après la fin de la guerre, une amélioration lente, mais continue, du crédit public fit entrevoir l'abolition du cours forcé et appela de nouveau l'attention du gouvernement sur le monnayage, une nouvelle loi monétaire du 12 février 1873 abolit le double étalon, déclara le dollar d'or unité légale des Etats-Unis et biffa de la liste des monnaies américaines l'ancien dollar d'argent (*standard dollar*), disparu d'ailleurs depuis longtemps, pour n'y laisser subsister que les fractions du dollar affaiblies de poids; on y ajouta une nouvelle monnaie commerciale, destinée aux transactions avec la Chine et le Japon, appelée *trade dollar*, et égale en valeur à la piastre mexicaine, mais sans cours légal dans l'intérieur des Etats-Unis, excepté pour les sommes ne dépassant pas cinq dollars.⁴⁾

⁴⁾ Report and Correspondance of *John Jay Knox*, Deputy Comptroller of the Currency in relation to a revision of the laws pertaining to the Mint and Coinage of the U. St. *Washington 1870.*

Ici nous sommes arrivés au moment où commence, en ce qui concerne la circulation fiduciaire et la circulation métallique des Etats-Unis, la série de mesures qui ont provoqué la conférence de Paris. — Quoique, à première vue, le motif de cette conférence paraisse avoir un caractère exclusivement monétaire, ce motif a néanmoins un arrière-plan, sur lequel viennent lutter et concourir des influences sociales diverses et de grands intérêts, tant de l'Amérique que de l'Europe.

Nous allons essayer de mettre en lumière les tendances économiques contradictoires qui ont donné à la mission américaine un intérêt dépassant la lettre de ses instructions officielles.

A partir de 1869, l'administration américaine avait fait de sérieux efforts pour diminuer sa dette portant intérêt. Elle avait réussi à rembourser une partie et à convertir une autre partie de ses bonds à 6 % en bonds à 5 et 4 1/2 %. Par la marche favorable de ses opérations et la baisse de l'agio sur l'or, due à la prospérité commerciale du pays, elle se trouvait appelée à s'occuper sérieusement du remboursement des « legal tender notes », c'est-à-dire de l'abolition du cours forcé. Le maximum de ces notes avait été réduit d'abord, par une loi de 1868, à \$ 356,000,000 et plus tard, par une autre, relevé en 1874 à \$ 382,000,000. C'est ce dernier chiffre qu'il s'agissait de prendre en considération.

Une loi du 14 janvier 1875, intitulée: *an act to provide for the resumption of specie payments* et que nous appellerons, comme les Américains, par la suite simplement *Resumption bill*, décréta pour le remboursement du papier-monnaie les mesures suivantes:

1. Elle pourvut à l'échange du petit papier fractionnaire en ordonnant un monnayage de pièces divisionnaires d'argent de 50 millions de dollars.

2. Elle encouragea le monnayage de l'or en abaissant les frais de la frappe de ce métal.

3. Elle disposa que les notes des banques nationales pouvaient prendre la place des notes des Etats-Unis jusqu'à ce que

le montant total de ces dernières fût tombé au chiffre de \$ 300,000,000.

4. Elle fixa, comme dernière date du remboursement des legal tender notes, le 1^{er} janvier 1879.⁵⁾

Lorsque cette loi fut rendue, c'est à dire en janvier 1875, l'agio sur l'or était encore de 12 %₀. Tout le monde se demandait à cette époque si, dans de telles circonstances, il était possible et rationnel de décréter, 4 ans d'avance, l'abolition du cours forcé, et si une mesure législative quelconque pouvait fixer, pour un terme certain, une opération dont le succès devait nécessairement dépendre d'événements politiques et commerciaux non calculables.⁶⁾

Cette critique était juste sans doute, et cette opinion resta longtemps généralement partagée, mais, au fur et à mesure que le temps avançait, la probabilité du succès allait croissant, et ce *Resumption bill*, accueilli d'abord par les uns avec méfiance, par les autres avec mépris, devint à partir de 1876 le terrain des luttes les plus ardentes.

Deux tendances vinrent à l'encontre de la décision du Gouvernement de rembourser à date fixe le papier-monnaie des Etats-Unis avec de l'or, considéré alors et depuis longtemps déjà comme la seule monnaie légale du pays. Ces tendances sont représentées par le parti des *inflationistes*, c'est-à-dire des partisans absolus du papier-monnaie, et par celui des partisans du métal argent. Il est nécessaire de rappeler en peu de mots la lutte soutenue par les uns et par les autres et de faire ressortir leurs points de contact et de ralliement.

Dans tous les Etats où le papier-monnaie a pu se faire jour, il a toujours trouvé, malgré ses immenses inconvénients, des adeptes chaleureux, intéressés d'une manière ou d'une autre à la conservation d'un agent de circulation déprécié mais abondant. Posséder une mesure de valeur métallique ou même deux mesures

⁵⁾ Report of the Secretary of the Treasury *Lot. M. Morill* for the year 1876. Washington 1876, pag. XII.

⁶⁾ *New-Yorker Handelszeitung* du 16 janvier 1875.

de valeur métalliques, comme cela est actuellement le cas en Italie et en Autriche, posséder en outre une mesure de valeur fiduciaire dépréciée, équivaut, pour le brasseur d'affaires, à un triple outillage, qui permet une quantité d'opérations complètement impossibles avec une mesure de valeur unique. Les variations inévitables, parfois souvent artificiellement amenées, entre ces trois agents permettent non seulement une variété infinie d'arbitrages et d'opérations dans le domaine de la banque, mais créent également des hausses et des baisses factices sur la valeur des marchandises et ouvrent de cette manière un vaste champ à la spéculation. Nous n'avons qu'à rappeler les variations infinies du prix de toutes les choses nécessaires à la vie pendant la guerre de la sécession, les hausses des marchandises et des valeurs de bourse, qui ont suivi chaque nouvelle émission de greenbacks, et la contraction des prix qui s'est faite peu à peu après la fin de la guerre et avec la réduction du papier, pour comprendre le sens des accusations des inflationnistes: que la diminution graduelle du papier faisait baisser le prix des marchandises et paralysait le commerce. 7)

Mais de plus, dans les Etats-Unis, la prédilection pour le papier est partagée par une classe infiniment plus nombreuse que celle des gens d'affaires. Dans ce pays, plus qu'ailleurs encore, le cultivateur a la passion de la terre: agrandir sa propre ferme, en acquérir de nouvelles, ou bien en acheter pour ses enfants, est un des buts qui dominant son existence. Or, dans les grands Etats de l'ouest, la terre appartient au Gouvernement des Etats-Unis; elle se paie avec ce que ce Gouvernement a décrété être legal tender, c'est-à-dire avec du papier, et, comme on se procure ce dernier à bon marché, les acquisitions des terrains

7) *Von Hock*. Finanzen und Finanzgeschichte der Vereinigten Staaten. Stuttgart 1867, pag. 442—510 — Histoire des émissions pendant la guerre de sécession, et pag. 746—751 les fluctuations de prix des principales marchandises et matières alimentaires.

Francis A. Walker. Money. London 1878, pag. 372—375, 383—387.

gouvernementaux et le dégrèvement des hypothèques sont d'autant plus faciles que le papier est abondant et déprécié.

Ces deux tendances, celle du brasseur d'affaires travaillant dans le champ des arbitrages et des variations de prix des marchandises, et celle du cultivateur rêvant l'agrandissement de ses terres, se sont manifestées durant la première moitié du dernier siècle, pendant la période coloniale, lorsque des nécessités de diverse nature forcèrent presque toutes les provinces anglo-américaines à entrer dans la voie du papier-monnaie.⁸⁾

Pendant la guerre de l'indépendance, après que des émissions nécessaires, mais imprudemment organisées par le Congrès, avaient amené une dépréciation du papier-monnaie qui mit le désordre et l'anxiété dans toutes les transactions, le spéculateur seul y trouva une riche récolte aux dépens de la communauté. George Washington en trace le tableau dans une de ses lettres datée du 30 décembre 1778.⁹⁾

⁸⁾ *W. Douglass* (Summary of the first Planting, Progress and present State of the British Settlements in Northamerika, Boston 1874) s'exprime ainsi, I, pag. 310 :

« J'ai remarqué que toutes nos assemblées faisant du papier-monnaie étaient des législatures de débiteurs, les représentans de gens qui, par ignorance, paresse ou dissipation, ont été forcés d'hypothéquer leurs terres. La terre est une propriété de valeur permanente, mais la dette en papier-monnaie, par suite de la multiplication de ce dernier, diminue de plus en plus. Ainsi la valeur nominale des terres s'accroît, tandis que la valeur de la dette décroît, et un grand volume de papier-monnaie se trouve être proportionnellement en faveur du débiteur et au désavantage du créancier ou des habitants travailleurs et frugaux de la colonie. C'est là le mystère pernicieux de cet inique papier-monnaie ». Voir aussi : *George Bancroft*, *History of Colonisation of the United States*. Paris, édition III, pag. 339. *Francis A. Walker*. *Money*, pag. 305—335.

⁹⁾ « S'il me fallait faire la peinture du temps et des hommes d'après ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu et ce que je sais, je dirais en un mot que l'oisiveté, la dissipation et l'extravagance s'en sont emparées; que la spéculation, le pécuniaire et une soif insatiable de richesses l'emportent sur toute autre considération et dominent tous les hommes; tandis qu'on ajourne de semaine en semaine et de jour en jour tout ce qui touche les fondemens de l'Etat, une dette énorme qui grossit sans cesse, des finances ruinées, un papier déprécié, la perte de tout crédit sont en face de nous. » *E. Laboulayé*. *Histoire des Etats-Unis*. Paris 1876, II, pag. 405.

Ces mêmes désordres ont reparu de nos jours pendant et après la guerre de sécession. Il serait superflu d'invoquer une citation quelconque à ce sujet. Américains et Européens, nous avons été tous les témoins, et, sauf un petit nombre d'exploiteurs heureux, les victimes d'une spéculation effrénée dont le *goldroom* à New-York a été le centre et qui a ébranlé la base de toutes les opérations régulières et honnêtes. Les fluctuations continues et souvent violentes de la valeur de l'or, ou, ce qui est la même chose, de la dépréciation du papier-monnaie, pendant les dix années qui ont suivi la fin de la guerre civile 1865—1875, ont eu, en raison de la solidarité qui existe aujourd'hui entre les différentes nations du globe, une portée cosmopolite. Les désordres financiers d'un seul parmi les grands Etats rejaillissent aujourd'hui sur tous les peuples commerçants.

Ces souvenirs historiques nous donnent la clef des efforts tentés pour la révocation du Resumption bill.

Un premier essai avorta au Congrès en juillet 1876, mais le manifeste démocrate (*platform*) pour l'élection présidentielle de 1876 le renouvela et se prononça carrément contre le remboursement des greenbacks. L'opinion d'une grande partie du pays était même tellement engagée dans cette voie, que le manifeste républicain lui-même, quoique s'abstenant de condamner la *Resumption*, ne jugea pas utile d'en prendre le parti. — Lorsque le Congrès s'ouvrit en novembre 1877, treize projets de loi furent présentés, ayant tous pour but le changement ou l'abolition du *Resumption bill*. Un de ces treize, connu sous le nom de *bill Ewing*, révoquant le terme du 1^{er} janvier 1879, fut adopté par la Chambre des représentants fin novembre, mais rejeté par le Sénat.¹⁰⁾

Par contre, le Congrès suspendit fin mai 1878 la réduction, ordonnée par le Resumption bill, du total des greenbacks de \$ 382 à \$ 300 millions, de sorte qu'à la date du remboursement

¹⁰⁾ *Financial Commercial Chronicle* et *New-Yorker Handelszeitung*, 1876 et 1877.

l'Etat se trouvera en face d'une somme de \$ 346 millions de legal tender notes.

Concurremment avec ses efforts dirigés contre le remboursement du papier-monnaie, un autre courant, ayant en vue le changement de la loi monétaire du 12 février 1873 (étalon d'or), vint agiter le Congrès et le pays.

La production de l'argent, dans les Etats et territoires à l'ouest des Montagnes rocheuses, s'était successivement élevée à \$ 40,000,000 par an. De grands intérêts engagés dans cette industrie voyaient dans la baisse de ce métal une pierre d'achoppement qu'il s'agissait de tourner. On oubliait, ou l'on feignait d'oublier, que la production de l'or aux Etats-Unis était restée non seulement égale, mais supérieure à celle de l'argent; l'or extrait en 1876/77 s'élève en effet à la somme de \$ 45,000,000 par an¹⁾. — On déclarait que l'industrie des mines d'argent était une industrie américaine par excellence, et que relever le prix de ce métal revenait à augmenter la prospérité nationale. Ce relèvement du prix, on espérait l'atteindre en modifiant la loi de 1873 pour rétablir le dollar d'argent de 412 $\frac{1}{2}$ grains $\frac{9}{10}$ de fin et en faire l'unité monétaire des Etats-Unis, c'est-à-dire le rendre, malgré une baisse de 10%, l'équivalent du dollar d'or de 25.8 grains d'or à $\frac{9}{10}$ de fin.

Le 30 juin 1876, le premier bill d'argent fut introduit dans la Chambre des représentants sans atteindre son but. Fin juillet, la tentative fut renouvelée par le comité des mines, dans le moment même où l'argent était descendu au prix de 48 pence. Un nouvel échec amena le 15 août une résolution, commune aux deux Chambres, d'instituer une Commission composée de trois sénateurs, de trois représentants et de trois experts, chargés d'examiner :

- 1° le changement dans la valeur relative de l'or et de l'argent, ses causes et ses effets;

¹⁾ *H. P. Lindermann*. Report of the Master of the Mint for the fiscal year 1876/77. Washington 1877. — Introduction to the *Catalogue of the Ores of the Pacific Coast* at the Paris Exhibition. S. Francisco 1878.

- 2° la possibilité du rétablissement du double étalon et la relation légale entre les deux métaux;
- 3° la possibilité de continuer la circulation des *legal tender notes* simultanément avec la monnaie métallique et ses effets;
- 4° la recherche des meilleurs moyens pour faciliter la reprise des paiements en espèces.

Le rapport de cette Commission n'était pas encore déposé, quand M. Bland introduisit le 15 décembre, dans la Chambre des représentants, son premier projet de loi accordant à l'ancien dollar d'argent un pouvoir libérateur absolu.

Au Sénat, M. Sherman, secrétaire du trésor, lui répondit le 21 janvier par une proposition atténuée, n'attribuant au dollar d'argent que le pouvoir libérateur que les *legal tender notes* avaient possédé jusqu'à présent et excluant par conséquent l'argent de l'acquit des droits de douane, du paiement des bonds des Etats-Unis, capital et intérêts, et de tous les contrats où l'or avait été expressément stipulé.

Le 2 mars 1877, la susdite Commission déposa son rapport¹²⁾ sans être arrivée à une véritable opinion de majorité. Cinq membres, à la tête desquels l'ardent M. Jones, sénateur du Nevada, se trouvèrent d'accord pour recommander le rétablissement du double étalon. Mais, quant au rapport légal à établir entre les deux métaux, ces cinq membres étaient eux-mêmes divisés: trois, à la tête desquels M. Jones, votaient pour le rapport de 1 à 15½; deux, MM. Groesbeck et Bland, proposaient l'ancien dollar, c'est-à-dire le rapport 1 : 16; un sixième membre, M. Boutwell, ancien secrétaire du trésor, voulut ne rien entreprendre sans avoir consulté les nations d'Europe. Les autres enfin votèrent pour une monnaie d'or universelle, constituée de manière à ce que le dollar des Etats-Unis fût exactement la cinquième partie de la livre sterling, et ne voulurent attribuer au dollar d'argent,

¹²⁾ *Report of the monetary Commission created under the joint resolution of August 15th 1876. 44th Congress, Senate documents, n° 703.*

par eux proposé, en conformité avec ce dollar d'or universel, que le caractère de monnaie auxiliaire, n'ayant pouvoir libératoire que jusqu'à concurrence de vingt dollars.

On employa l'été 1877 à réfléchir sur ces opinions variées. Mais, à l'ouverture du Congrès au mois de novembre, seize bills différents furent présentés dans la Chambre des représentants pour la remonétisation de l'argent. Parmi ces seize, celui de M. Bland fut agréé le 5 novembre. Transmis au Sénat, il y subit une importante modification. Tandis que M. Bland avait proposé le monnayage illimité de l'argent, au profit et pour compte de tous les détenteurs de ce métal, le comité des finances du Sénat recommanda de n'admettre qu'un monnayage limité, fait exclusivement au profit et pour le compte du Gouvernement et s'élevant par mois à \$ 2,000,000 au minimum et à \$ 4,000,000 au maximum.

La question, agitée pendant si longtemps, était près d'être résolue; elle produisit un grand mouvement dans le pays, partagé sous ce rapport en deux camps opposés; d'un côté, les Etats de l'Ouest et du Sud, favorables au papier-monnaie et à la remonétisation de l'argent et soutenus par la grande majorité des Chambres; de l'autre, les Etats de l'Est et l'opinion prononcée du président lui-même, exigeant le maintien de l'étalon d'or et le remboursement total de la dette en or.

Après les vacances du nouvel-an, le Sénat adopta définitivement, le 16 février, les propositions de son comité des finances, et la Chambre des représentants, quoique se soumettant à regret à la restriction du monnayage de l'argent, accepta le 21 les résolutions du Sénat. Le président Hayes ne tarda point à faire ce qu'il avait annoncé d'avance et opposa son veto à la loi que le Congrès venait de lui présenter. Le seul motif qu'il mit en avant dans son message du 28 février était que le paiement du capital et des intérêts de la dette publique dans un métal déprécié était contraire au crédit des Etats-Unis et à la parole solennellement donnée par le gouvernement de la République. Le même jour encore, ce veto était annulé par un vote des deux Chambres: dans le Sénat par 46 voix contre 19, dans la Chambre

des représentants par 196 contre 73 voix, dans chacune par conséquent par plus des deux tiers exigés par la Constitution.

La loi, mise en vigueur de cette manière, ordonne :

- 1° le monnayage d'un dollar d'argent de 412 $\frac{1}{2}$ grains troy $\frac{9}{10}$ de fin, ainsi que la loi du 18 janvier 1837 l'avait prévu ; déclare que ce dollar sera legal tender pour tous les paiements quelconques ; charge le Ministre des Finances d'en frapper au minimum pour 2 millions de dollars, au maximum pour 4 millions de dollars, par mois ;
- 2° ordonne que le président invitera les Gouvernements des pays formant l'Union latine, ainsi que ceux d'autres nations européennes, à se réunir en conférence dans le délai de six mois, dans le but de se consulter sur l'établissement d'une relation internationale de valeur entre l'or et l'argent ;
- 3° dispose que les détenteurs de la nouvelle monnaie d'argent pourront la déposer à la trésorerie contre des certificats qui seront reçus en paiement des droits de douane et de tous les impôts publics.

Avant d'aller plus loin, il convient ici d'examiner quelle est la portée morale des motifs sur lesquels le président des Etats-Unis a basé son veto.

Pendant la guerre de la sécession et pendant les émissions des emprunts à 6 $\frac{0}{10}$, les lois monétaires de 1834 et de 1837 étaient encore en vigueur, et le double étalon était la formule légale, mais oubliée, des Etats-Unis. Cependant l'état de fait, le seul dont le public eût conscience, était l'étalon d'or ; le Gouvernement qui vendait les bonds et les banquiers et particuliers qui les achetaient étaient parfaitement d'accord entre eux que le capital et les intérêts seraient payables en or. Aussi plus tard, lorsqu'il fut question de la conversion de la dette, le Congrès vota au mois de mars 1869 une loi intitulée « *an act to strengthen the public credit* », dans laquelle la foi des Etats-Unis était solennellement engagée pour le paiement en monnaie ou son équivalent de toutes les legal tender notes et de toutes les obligations des Etats-Unis portant intérêt.

Par une loi subséquente du 14 juillet 1870, préparant la conversion des bonds à 6^o/_o en bonds à 5^o/_o, 4¹/₂^o/_o et 4^o/_o, il fut de nouveau expressément déclaré que ces bonds seraient remboursables en monnaie des Etats-Unis (*redeemable in coin of the United States*). Et si forte était l'opinion du public, comme du gouvernement, que cette monnaie pouvait seulement être l'or, que la loi monétaire du 12 février 1873 vint consacrer formellement le dollar d'or comme seule unité légale. Les derniers Ministères du président Grant, ainsi que celui du président Hayes, se prononcèrent de la manière la plus expresse dans la direction qui vient d'être indiquée. M. Morrill, le dernier Ministre des Finances de la présidence Grant, s'exprime ainsi dans son message de départ :

« Je déclare respectueusement que le paiement en monnaie, « pour lequel la foi de la nation a été engagée en 1869, était « l'or, et non pas l'argent, et que toute autre manière de voir, « quel que puisse être l'artifice de langage sur lequel elle repose, « doit être considéré comme d'une bonne foi douteuse et comme « préjudiciable au crédit public ». ¹³⁾

Plus tard, pendant l'émission des bonds à 4^o/_o au mois de juin 1877, M. Shermann, Ministre des Finances de M. Hayes, déclara formellement que ces bonds ne pourraient être remboursés qu'en or, et cette déclaration fut agréée par le président.

Cette manière de voir du pouvoir exécutif, loyale et conforme au crédit de la nation, fut cependant loin d'être partagée par le Congrès. Ce dernier, afin d'aplanir le terrain du Bland bill et d'annuler d'avance les déclarations solennelles du pouvoir exécutif, vota le 2 février 1878 la résolution Mathews, portant « que le « paiement en argent n'était ni une violation de la parole en- « gagée de la nation, ni un préjudice imposé à ses créanciers ». Nous avons déjà dit que, dans le message qui avait précédé le vote du 28 février, le président avait persisté dans l'opinion contraire.

¹³⁾ *Report of the Secretary of the Treasury for the year 1876*, pag. XXI.

Tel est le résumé historique de cette partie de la question, diversement jugée aux Etats-Unis, mais résolue en Europe par le renvoi en Amérique de quantités immenses de bonds, c'est-à-dire par un acte qui était loin de témoigner d'une grande confiance dans les procédés et les intentions du Congrès.

Nous rentrons maintenant dans la question principale, et nous allons examiner quels sont les points de contact et de ralliement entre les adversaires du Resumption bill en Amérique et les bimétallistes qui ont imposé aux Etats-Unis et à leurs créanciers européens l'égalité du dollar d'argent avec le dollar d'or.

Dans ce but, il est nécessaire de rappeler que les promoteurs de l'argent ont toujours soutenu la nécessité d'un monnayage illimité de ce métal et le droit de chaque détenteur de faire transformer ses lingots en dollars à la Monnaie des Etats-Unis, et que, dans les propositions faites à ce sujet, on a constamment et intentionnellement omis de parler d'un retrait correspondant de papier-monnaie. La politique des *inflationistes* était de laisser libre carrière aux bimétallistes en se réservant, par l'introduction d'une monnaie métallique dépréciée, de rendre illusoire la *resumption*, de conserver la totalité des *greenbacks* existants, de l'augmenter à l'occasion et d'enfler ainsi la circulation des moyens d'échange, afin de revenir à cet état factice et vertigineux qui avait haussé le prix de toutes les marchandises, fourni les moyens aux spéculations excessives arrêtées par la crise de 1873, et qui, en même temps, avait procuré des facilités extraordinaires pour l'achat des terrains de l'Etat et le dégrèvement des hypothèques.

Nous sommes fort éloignés de faire ici de simples suppositions. Le rapport du comité combiné du Congrès, dont nous avons parlé plus haut et dont M. Jones est l'auteur, accuse de la manière la plus nette⁴⁴⁾ le pouvoir fédéral d'avoir réduit, depuis la fin de la guerre civile jusqu'en 1873, le volume du papier-monnaie et d'avoir produit ainsi une baisse générale des prix et la paralysie des entreprises industrielles et du commerce; ce rapport

⁴⁴⁾ Voir pag. 123 et 124.

proclame enfin que la convertibilité en or du papier-monnaie, telle que le Resumption bill la prévoit, serait un pas vers un désastre universel.

En d'autres termes, la situation résultant des événements financiers des Etats-Unis, pendant ces deux dernières années, peut se résumer ainsi :

Dans le parti de l'argent, il y a une fraction, que nous appellerons la droite, honnête, mais partant de la fausse supposition que la coexistence légale des deux métaux rendra le remboursement du papier plus facile.

Cette supposition est erronée, parce que les détenteurs des greenbacks, qui dans ce moment sont presque équivalents à l'or, refuseront de s'en défaire contre de l'argent.

Dans ce même groupe, il y a un autre parti infiniment plus fort, qui vise deux buts différents : d'une part le monnayage illimité de l'argent, c'est-à-dire l'introduction sans mesure d'un numéraire déprécié, et d'autre part le maintien, éventuellement même l'agrandissement, du volume existant des greenbacks.

C'est sur ce point que coïncident les tendances des inflationnistes et celles de la majeure partie des partisans de l'argent.

S'il est impossible de rembourser les *legal tender notes* avec de l'argent parcimonieusement frappé, ce remboursement le sera encore davantage lorsque le monnayage de ce métal sera rendu complètement libre. On aura donc à la fois donné satisfaction aux appétits de tous ceux qui sont intéressés dans les mines et aux convoitises de ce parti immense qui voit le salut de son avenir dans une circulation complètement factice, base de spéculations aventureuses. On aura annulé de fait les intentions du *Resumption bill*. Malgré la lettre de la loi, les notes des Etats-Unis déclarées remboursables à partir du 1^{er} janvier prochain ne deviendront pas convertibles, et l'on sera arrivé par des détours au maintien d'un papier fiduciaire *inconvertible*, c'est-à-dire au but suprême des inflationnistes.

Le parti de ces derniers vient de recevoir récemment un renfort inattendu.

Les élections de la Californie ont donné la majorité au groupe de *Kernay*, socialiste très-prononcé, qui vient d'ouvrir sa campagne dans les Etats de l'Est et qui, semblable aux socialistes allemands, réclame en faveur du travailleur l'appui de l'Etat et, comme la forme la plus appropriée de cet appui, recommande une forte émission de papier-monnaie.

On ne pourra donc méconnaître que la situation est très-sérieuse aux Etats-Unis. Tandis que les conditions favorables de leur commerce extérieur et l'abondance inespérée de leurs dernières récoltes les ont conduits au point où la date du premier janvier 1879, date d'abord imaginaire, peut devenir une date réelle et bienfaisante, des partis divers se sont ligués pour mettre obstacle à la réduction successive du papier et pour ménager l'issue à de nouvelles émissions.

La remonétisation de l'argent aux Etats-Unis n'est donc point une simple question monétaire. Pour un nombre relativement petit d'esprits bien intentionnés, elle est un auxiliaire pour la reprise des paiements en espèces. Pour les habiles et pour la foule qu'ils entraînent, elle est, au contraire, le maintien de l'état instable actuel, de l'inconvertibilité du papier, la source d'une nouvelle ère de spéculations exagérées, elle est en un mot le succès de l'*inflationisme*. Le bien-être des Etats-Unis, l'intérêt de l'Europe, si intimement lié aujourd'hui à celui de la République américaine, ne nous paraissent pas être conformes aux tendances des partis qui n'ont considéré le bill du 28 février 1878 que comme un faible acompte, et qui bientôt peut-être feront de l'inconvertibilité du papier-monnaie la grande question politique aux Etats-Unis.

II. Ouverture de la Conférence.

Le Conseil fédéral nous a donné les instructions suivantes :

« 1. Les délégués suisses sont chargés en première ligne de se mettre d'accord, au sujet de la proposition contenue dans l'art. 2 du Blandbill, avec les délégués des autres Etats de la convention de 1865 ou au moins avec ceux de plusieurs de ces Etats.

« 2. Le Conseil fédéral désire que cet accord puisse avoir lieu sur la base de l'état de fait actuellement existant, monnayage illimité de l'or, monnayage suspendu des pièces de cinq francs. — Partant de cet état de fait, il n'admet point que le rapport qu'établissent les lois des Etats de la convention entre la valeur de l'argent et celle de l'or, savoir 1 : 15 $\frac{1}{2}$, puisse être actuellement changé.

« 3. Dès lors, le Conseil fédéral donne pour instruction à ses délégués, au sujet de la proposition des Etats-Unis, que la Suisse ne peut ni s'écarter actuellement du rapport de 1 : 15 $\frac{1}{2}$, ni s'engager par un accord international universel pour ce même rapport, ou pour un autre rapport quelconque entre les deux métaux.

« 4. Dans le cas où les suppositions contenues sous chiffres 1 et 2 ne seraient pas réalisables, ou dans celui où des incidents non prévus surgiraient au Congrès, les délégués en référeront au Conseil fédéral et prendront ses nouvelles instructions. »

L'invitation à la Conférence avait été acceptée par les cinq Etats de l'Union latine, par *l'Autriche-Hongrie*, par *la Grande-Bretagne*, les *Pays-Bas*, la *Russie*, la *Suède* et la *Norvège*, et déclinée par l'Allemagne. Nous ignorons pourquoi l'Espagne n'a pas été invitée, parce que, ayant un système monétaire analogue, elle aurait pu comparaitre au même titre que les Etats de la convention de 1865. La Suède et la Norvège, quoique possédant l'étalon d'or exclusif, avaient donné suite à l'invitation, parce qu'elles paraissaient supposer que le Gouvernement des Etats-Unis, en sus de la question bimétallique, tendait à la création d'une monnaie de circulation universelle.

Le fait qui donnait une importance particulière à la conférence était la présence de trois délégués de la Grande-Bretagne, représentant non seulement le système monétaire du Royaume-Uni, mais ceux de toutes ses colonies, particulièrement de l'Empire des Indes. Cette circonstance était de nature à introduire dans la discussion, d'une part le premier des Etats à étalon d'or, d'autre part un vaste empire et de nombreuses dépendances ayant l'étalon d'argent exclusif, de les mettre en présence de la proposition bimétallique des Etats-Unis et de faire faire à la discussion le tour du globe tout entier.

Le vaste champ ouvert de cette manière à la Conférence nous paraît rendre nécessaire de placer ici un résumé rapide des systèmes monétaires des différents Etats qui ont pris part à la Conférence, et, en raison de la solidarité qui existe aujourd'hui entre toutes les nations commerçantes du globe, de l'accompagner d'un autre résumé sur l'état monétaire des principaux pays qui n'ont pas été représentés à Paris, mais dont les rapports se croisent d'une manière plus ou moins intime avec ceux de l'Europe et des Etats-Unis.

1. Résumé des systèmes monétaires

des Etats représentés à la Conférence et des autres Etats principaux, conformément aux législations ou coutumes actuellement en vigueur.

Définitions.

Les *poids* des monnaies sont indiqués, soit en grammes, soit (dans les pays d'origine anglo-saxonne) en grains troy.

La livre troy (troy pound) = 373.₂₄₈ grammes se subdivise en 12 onces, 20 pennyweights, 24 grains. Elle a donc 5760 troygrains. Le troygrain = 0,06480 grammes.

Le *titre*, c'est-à-dire la proportion dans laquelle le métal précieux entre dans l'alliage monétaire, est indiqué par une fraction qui, dans la majorité des cas, est décimale ou duodécimale, mais qui souvent exige l'emploi des millièmes; ainsi : 902³/₄, titre

des piastres mexicaines, signifie que cette monnaie doit contenir $902\frac{3}{4}$ millièmes d'argent.

Autres termes :

Étalon *simple*. Système monétaire où un poids déterminé d'un seul métal est la mesure des valeurs.

Étalon *double*. Système où un poids déterminé d'or et un poids déterminé d'argent, les deux poids étant invariablement fixés par la loi, forment à la fois l'unité de valeur. Ce même étalon est aussi appelé *alternatif*, parce que ce système ne permet pas la coexistence, mais seulement l'alternance des deux métaux.

Étalons *parallèles*. Système où un Etat admet à la fois une unité en or et une unité en argent, mais où le rapport de ces deux unités n'est pas réglé par la loi et se détermine par le commerce.

Étalon *boiteux*. Lorsque, dans un Etat ayant légalement le double étalon, on suspend le monnayage de l'un ou de l'autre des deux métaux, en conservant la circulation préexistante, on appelle ce système étalon boiteux.

I. Autriche-Hongrie.

Deux étalons parallèles :

1) *Le florin d'argent* = 12.³⁴⁵ grammes $\frac{9}{10}$ de fin = fr. 2.⁴⁶⁹ d'argent;

2) *Le florin d'or* = 0,80645 gramme d'or $\frac{9}{10}$ fin = fr. 2. 50 en or, représenté par des pièces de 8 florins et de 4 florins reçues par convention dans les pays de l'Union latine comme fr. 20 et fr. 10.

Papier-monnaie avec cours forcé :

Circulation fin juin 1877	fl. 269,500,000
Notes en réserve	» 148,100,000
	Total de l'émission fl. 417,600,000

en coupures de 50, 5 et 1 florin.¹⁵⁾

¹⁵⁾ O. Haupt. Gold, Silber, u. Währung. Wien 1877.

II. La Belgique, la France, la Grèce, l'Italie et la Suisse, liées par la convention de 1865 et formant ensemble l'Union latine, ont pour unité de compte *le franc*, simultanément défini par 5 grammes d'argent $\frac{9}{10}$ de fin et par la 20^{me} partie de 6.⁴⁵¹⁶ gr. d'or $\frac{9}{10}$ de fin. Rapport de valeur légal entre les deux métaux 1 : 15 $\frac{1}{2}$. — Le double étalon résultant de cette équation a été conventionnellement modifié de manière à suspendre la frappe des écus de 5 francs en argent, et à ne plus admettre comme libre et illimité que le monnayage de l'or. Les monnaies divisionnaires de ces cinq Etats sont frappées à poids plein, mais à titre affaibli $\frac{835}{1000}$, savoir les pièces de 2 francs, de 1 franc et de 50 centimes; et de 20 centimes en France et en Italie. — Elles ont un pouvoir libérateur réduit à fr. 50.

L'Italie a le papier-monnaie et le cours forcé depuis 1866. Quantité de l'émission: un milliard en coupures descendant jusqu'à $\frac{1}{2}$ franc ¹⁶⁾.

La Grèce a depuis 1877 aussi le cours forcé, mais son émission n'est que de 73 millions; la plus faible coupure est de fr. 10. Sur ces 73 millions émis par deux banques, 45 étaient antérieurs à 1877 et sont couverts par 16 millions argent ¹⁷⁾.

III. Les Etats-Unis d'Amérique ont eu, de fait depuis bientôt quarante ans, l'étalon d'or, légalement consacré par la loi du 12 février 1873, faisant *du dollar* = 25.8 grains d'or $\frac{9}{10}$ l'unité de compte de la République. Cet étalon unique a été changé par la loi du 28 février 1878 en double étalon, le dollar d'argent de 412 $\frac{1}{2}$ grains $\frac{9}{10}$ de fin ayant été déclaré unité équivalente au susdit dollar d'or. Rapport de valeur entre les deux métaux 1 : 16, ou plus exactement 1 : 15988. Les monnaies divisionnaires, à partir d'un demi-dollar jusqu'à 5 cents, sont frappées à poids affaibli et n'ont pouvoir libérateur que jusqu'à 5 dollars.

Circulation du papier-monnaie \$ 346 millions, en coupures de \$ 1000 jusqu'à \$ 1. Cours forcé près de s'éteindre. Les

¹⁶⁾ *Marco Minghetti*. Esposizione finanziaria del 27 novemb. 1873.

¹⁷⁾ Communication de la *Légation hellénique* à Paris.

Etats de la Californie et du Nevada n'ont jamais admis le papier-monnaie dans les affaires privées.

IV. La Grande-Bretagne ¹⁸⁾ et ses possessions présentent les systèmes monétaires suivants :

1. Le *Royaume-Uni*, l'*Australie* (Newsouthwales, Victoria Queensland, South Australia) la *Nouvelle Zélande*, *Malte*, le *Cap de Bonne Espérance* et *Natal* ont l'étalon d'or, *sterling standard*.

Le *sovereign* ou la *livre sterling* renferme 123.2744 grains ou 7.98805 grammes d'or $\frac{11}{12}$ de fin; il est divisé en 20 shellings, le shelling en 12 pence. La monnaie d'argent, depuis 5 shellings jusqu'à un quart de shelling, frappée à poids affaibli (66 shellings par livre troy $\frac{37}{40}$ ou $\frac{925}{1000}$ de fin) n'est que représentative et n'a pouvoir libératoire que jusqu'à concurrence de 40 shellings.

Le monnayage de l'or est libre et illimité.

2. *Le Canada* et les colonies voisines (Dominion of Canada) ont l'étalon d'or représenté par le *dollar d'or américain* de 25.8 grains $\frac{9}{10}$, ou par ses multiples. La livre sterling y a pouvoir libératoire pour \$ 4.86 $\frac{2}{3}$. L'or est détenu par les banques. La circulation se compose de papier-monnaie et d'une monnaie d'argent divisionnaire, frappée d'après les mêmes principes que la monnaie d'argent anglaise, mais présentant les subdivisions du dollar.

3. *L'Empire des Indes*, *Ceylan* et *l'île Maurice* (île de France) ont l'étalon d'argent exclusif. L'unité de compte est la *roupie*, renfermant 180 troygrains ou 11.664 grammes d'argent $\frac{11}{12}$ de fin, valant fr. 2.376 d'argent. Les subdivisions, la $\frac{1}{2}$, le $\frac{1}{4}$, le $\frac{1}{8}$ de roupie, sont de poids proportionnel et du même titre.

Cette monnaie a seule pouvoir libératoire. A côté existe une monnaie commerciale en or, le mohur, renfermant 180 troygrains d'or $\frac{11}{12}$ de fin et nominalement taxée à 15 roupies, sans pouvoir libératoire (*not legal tender*).

¹⁸⁾ Statement of the Currency Systems of the United Kingdom, its Colonies and dependencies, by G. J. Goschen.

Les Monnaies du Gouvernement sont ouvertes à tout détenteur d'argent et d'or; en d'autres termes, le monnayage des deux métaux est libre et illimité.

4. *Hongkong et les établissements de la Sonde (strait settlements).*

La piastre mexicaine ($377\frac{1}{4}$ troygrains d'argent fin), le trade dollar d'Amérique (378 troygrains d'argent fin) et le Silveryen japonais ($374\frac{1}{2}$ troygrains d'argent fin) sont legal tender, quoique le yen soit inférieur aux deux autres pièces. Une monnaie fractionnaire d'argent est fournie par la Métropole.

5. *Les Indes occidentales (Jamaïque et Groupe des Iles sous le vent)* ont comme unité la *livre sterling* et le *shelling*, mais se servent de la monnaie divisionnaire anglaise comme legal tender pour une somme quelconque. Le Gouvernement lutte avec les banquiers pour faire cesser cet état de choses, mais il n'a pu arriver jusqu'à présent qu'à introduire nominalement l'étalon d'or anglais.

Les îles Bahama sont dans la même situation, seulement les subdivisions du dollar américain y prennent la place de la monnaie fractionnaire anglaise.

6. L'état monétaire de la *côte occidentale de l'Afrique, de St-Hélène et sur Gibraltar* est trop compliqué pour pouvoir être expliqué utilement ici.

V. **Les Pays-Bas** ont depuis 1876 l'étalon unique d'or. L'unité de compte est le *florin* = 0,672 grammes d'or $\frac{9}{10}$ de fin et représenté par des pièces de 10 et de 5 florins. — Les monnaies d'appoint de 2 florins, d'un florin, de 25, 10 et 5 cents sont en argent. A côté de la monnaie légale des florins d'or, on frappe une monnaie d'or commerciale, le *ducat*.

Les anciennes monnaies d'argent sont mises hors de cours. Dans les *Indes néerlandaises*, où l'ancien étalon d'argent existe encore, le Gouvernement s'occupe d'introduire l'or sous la forme transitoire du double étalon boiteux, c'est-à-dire en conservant à l'argent son pouvoir libérateur, mais en en suspendant le mon-

nayage. On doute que ce changement soit conforme aux besoins et aux habitudes coloniales.

VI. La Russie. L'unité monétaire est le *rouble d'argent* = 20.732 grammes d'argent $\frac{868}{1000}$ de fin = fr. 3.999 en argent. Le rouble se divise en 100 *copeks*. Ses pièces fractionnaires en argent sont de 50 et de 25 copeks.

On frappe des monnaies d'or à cours variable, savoir la *demi-impériale* = 6.518 grammes d'or $\frac{916}{1000}$ de fin, des *ducats russes* et des *ducats de Hollande*. — Tout le monde peut apporter du métal à la Monnaie de l'Etat pour être converti en numéraire, mais, depuis la loi du 9 septembre 1876, la frappe de l'argent pour le compte des particuliers est suspendue, à l'exception de la monnaie nécessaire pour le commerce avec la Chine.

Cours forcé du papier-monnaie depuis quelques années. Quantité des émissions, inconnue.

La *Finlande*, province autonome, a un système monétaire spécial: la *marka* d'or, représentée par la pièce de 20 markas, exactement conforme à notre pièce de 20 francs.

VII. La Suède, la Norvège et le Danemark ont adopté un système commun basé sur l'or. L'unité monétaire est exprimée par la *kröne* divisée en 100 *öre*.

Les pièces d'or sont de 20 kröne = 8.9606 grammes d'or $\frac{9}{10}$ de fin et de 10 kröne. Le monnayage de l'or est libre.

Les monnaies fractionnaires d'argent sont les pièces :

de 2 et 1 kröne $\frac{8}{10}$ de fin,

de 50, 40, 25 et 10 öre $\frac{6}{10}$ de fin.

Le pouvoir libératoire des premières est limité à 20 kröne; celui des secondes, à 5 kröne.

Il est utile de joindre à cette liste les principaux des Etats qui n'ont pas pris part à la Conférence.

VIII. Allemagne. Etalon d'or. *Le mark* est l'unité de compte. Il est représenté par des pièces de 20 marks = 7.96495 grammes d'or $\frac{9}{10}$ de fin et des pièces de 10 marks.

Les monnaies d'argent fractionnaires sont de 5, 2, 1, $\frac{1}{2}$ et $\frac{1}{5}$ mark et frappées à la taille de 200 marks sur 1 kilogramme d'argent fin.

Actuellement, dans le Nord, les anciens thalers ont encore cours à raison de 3 marks et, en Alsace-Lorraine, l'argent français au tarif de 0,80 mark pour le franc.

IX. Espagne ¹⁹⁾. Par la loi du 18 octobre 1868, l'Espagne a introduit comme unité de compte la *peseta* = au franc de France, et comme système le double étalon. Le tableau de monnaies d'argent est le nôtre; celui des monnaies d'or en diffère en ce sens (décret du 20 août 1876) que la principale pièce d'or est de 25 pesetas = 8.06451 grammes $\frac{9}{10}$ de fin = 25 francs d'or.

Le monnayage de l'or est libre et illimité. Quant à celui de l'argent, la Monnaie reçoit tous les lingots de provenance nationale, mais elle ne donne pour un kilogramme de fin que 200 pesetas, c'est-à-dire qu'elle ne paie l'argent qu'à un prix inférieur de 10 % à celui de fr. 222. 22, correspondant au rapport de 1 à 15 $\frac{1}{2}$. Nous ignorons quel a été depuis deux ans le fonctionnement de ce système.

X. Le Portugal. Etalon d'or. L'unité de compte est la *conto de milrêis*. La monnaie d'or principale était la *corona* = 5 milrêis = 7,100 grammes $\frac{11}{12}$ de fin = fr. 22,64, mais elle a été retirée, et la circulation d'or se compose de souverains anglais. Il existe des monnaies d'argent divisionnaires de 1000, 500, 200 et 100 reis.

XI. La Roumanie. L'unité de compte est la *franc de France* sous le nom de *ley*; le système, le double étalon. La circulation se compose de monnaies de l'Union latine et de la Russie.

XII. La Turquie ²⁰⁾. Autant qu'il est possible d'en définir le système monétaire, la Turquie a l'étalon d'or. L'unité de compte est la *piastre* à 40 paras. La pièce d'or de 100 piastres (d'Abdul-

¹⁹⁾ *Documents monétaires* publiés par le Gouvernement de Belgique. Série II, fascicule 12.

²⁰⁾ *F. Bonneville*. Encyclopédie des Monnaies. Paris 1851.

Medjid) à 7.216 grammes $916/1000$ de fin = fr. 22.692 de France. Il y a des monnaies d'argent de 20, 10 et 5 piastres, dont la valeur (sous Abdul-Medjid) correspondait à peu près à celle de monnaies d'or de même valeur nominale.

Cours forcé du papier-monnaie. La Turquie ne possède plus d'ateliers monétaires. Sa circulation métallique actuelle se compose de sovereigns et des monnaies de l'Union latine.

XVIII. L'Egypte. L'unité est la *piastre* à 40 paras. La piastre = fr. 0.2575. Il y a des monnaies d'or et d'argent indigènes, mais, dans le commerce, *le talaro*, c'est-à-dire *la piastre forte d'Espagne*, et *l'écu de Marie-Thérèse* paraissent avoir joué autrefois le plus grand rôle. Ce dernier écu est la monnaie de l'Abyssinie, de Zanzibar et de plusieurs contrées de l'intérieur de l'Afrique. En Egypte, le sovereign, la pièce de 20 francs et les monnaies d'argent de l'Union latine forment aujourd'hui la majorité de la circulation.

XIV. La Perse²¹). L'unité, *le toman* à 50 abassis à 2 mamon-diès, est une monnaie fictive, à peu près de fr. 11. 65. Les monnaies d'or sont rares; les grands paiements se font en argent, dont on pèse les sommes, qui, le plus souvent, sont renfermées en bourses à 50 tomans.

XV. La Chine²²) ne possède pas une monnaie indigène proprement dite; elle *compte l'argent et l'or au poids*. *Le taël*, unité fictive, représente un poids d'argent variable suivant les localités.

Le *Haïkwan taël*, dont se sert la douane, vaut 1.518 piastre mexicaine.

Le *Canton taël* est de la même valeur.

Le *Shanghai taël* paraît valoir 10 % de moins, environ 1.32 piastre.

La piastre mexicaine, le trade dollar et le yen japonais d'argent, dont la valeur est approximativement la même, sont les monnaies dont le commerce se sert.

²¹) F. Bonneville. Encyclopédie des Monnaies. Paris 1851.

²²) Lindermann. Report for 1875, pag. 59—75.

XVI. Le Japon ²³⁾ a une loi monétaire de 1871, établissant comme unité le *yen d'or* subdivisé en 100 *sen* et défini d'après le système métrique 1 yen = 1.3 gr. d'or fin ou 1.666 d'or $\frac{9}{10}$. Les monnaies d'or sont seules legal tender; les monnaies fractionnaires d'argent de 10, 5 et 1 sen ne le sont que jusqu'au montant de 10 yen.

Le yen d'argent (24.271 gr. d'argent $\frac{9}{10}$ de fin) est une monnaie commerciale absolument comme le trade dollar des Etats-Unis.

L'établissement monétaire d'Osaka fonctionne avec une précision européenne.

XVII. Le Mexique ²⁴⁾. La célèbre *piastre mexicaine*, cette monnaie cosmopolite, est loin de posséder la précision de valeur qu'on lui attribue. Elle devrait avoir un poids de 27.064 grammes, un titre de 902 $\frac{3}{4}$ millièmes et valoir fr. 5.429. Mais, comme presque tous les Etats de la Confédération mexicaine battent monnaie, il en résulte une irrégularité qui fait varier la valeur de la pièce de fr. 5. 14 jusqu'à fr. 5. 36. Les essais faits pendant les dernières années à la Monnaie des Etats-Unis paraissent établir une valeur de fr. 5.267. — Les monnaies d'or en Mexique sont la *pistole* (6,72 grammes $\frac{872}{1000}$ de fin = fr. 20. 14), ses multiples (la quadruple) et ses sous-multiples.

Il est défendu d'exporter les métaux précieux du Mexique autrement qu'à l'état monnayé.

XVIII. Les États-Unis de Colombie. Les Etats-Unis du *Venezuela*, la *Bolivie*, le *Pérou* et le *Chili* ont successivement adopté un système monétaire dont l'unité est une pièce valant fr. 5 tant en or qu'en argent; les dénominations seulement varient ²⁵⁾ avec le pays. Ainsi l'on appelle :

²³⁾ Voir les lois japonaises dans le *Second Annual Report of the Deputy Master of the Mint*. London 1872.

²⁴⁾ F. Bonneville. *Encyclopédie des Monnaies*. Paris 1851.

²⁵⁾ Dr Lindermann. *Report for 1875*, pag. 54—57.

	fr. 5 d'argent :	fr. 10 d'or :	fr. 25 d'or :
en <i>Bolivie</i>	un boliviano	un escudo	un demi-bolivar
au <i>Pérou</i>	un sol	deux sole	cinq sole
au <i>Chili</i>	un peso	un escudo	un demi-condor ou doublon.

XIX. La République de l'Equateur ²⁵⁾ a l'étalon d'argent et l'unité de 5 francs.

XX. La République argentine ²⁶⁾ a le peso ou piastre semblable à la piastre mexicaine. Il paraît y avoir disette de monnaies indigènes, car presque toutes les espèces mexicaines, le sovereign et le napoléon sont légalement tarifés.

XXI. L'Uruguay. L'unité est également la piastre frappée au poids de 27.064 grammes à $\frac{875}{1000}$ de fin = fr. 5. 26.

XXII. Le Brésil ²⁷⁾ a des monnaies d'or de :

20 *milreis* valeur fr. 56. 60 titre $\frac{41}{12}$

10 » » fr. 28. 30

des monnaies d'argent de 2 *milreis* valeur fr. 5. 19

titre $\frac{41}{22}$ 1 » » fr. 2. 60

500 *reis* » fr. 1. 30

Cours forcé du papier-monnaie, comme dans presque tous les Etats de l'Amérique du Sud.

2. Propositions américaines.

La première séance a été remplie par les formalités d'usage. M. *Léon Say*, Ministre des Finances, fut désigné comme président et M. *H. Fenton*, premier délégué des Etats-Unis, comme vice-président de la Conférence.

Ayant exposé plus haut les différentes faces politiques et sociales de la question de l'argent aux Etats-Unis, il est de notre

²⁵⁾ Dr *Lindermann*. Report for 1876, pag. 62—64.

²⁷⁾ Dr *Lindermann*. Report for 1875, pag. 58.

devoir de mentionner que les quatre représentants distingués de la République américaine appartiennent à ce que nous avons appelé la droite du parti bimétallique, et que l'un d'eux, M. Fenton, est même soupçonné dans sa patrie d'être un partisan de l'éta-
3 lon d'or.

Le président, M. Hayes, avait fixé son choix sur deux hommes ayant derrière eux un passé politique aussi honorable que distingué, et sur deux autres possédant des connaissances spéciales en fait d'économie politique et auteurs de travaux qui ont justement illustré leurs noms ²⁸⁾.

C'est dans la deuxième séance que les délégués américains, invités à formuler leurs propositions, ont pris la parole par la bouche de M. Græsbek, qui a hautement affirmé que la volonté ferme et inébranlable de son pays était de reprendre au 1^{er} janvier 1879 les paiements en espèces; qu'il croyait que cette opération serait rendue plus facile par la concurrence de l'argent et que la remonétisation de ce métal avait été entreprise d'une part dans ce but, d'autre part parce que les Etats-Unis, depuis l'époque de leur fondation, avaient toujours employé les deux métaux; que la loi de 1873 avait été une surprise et qu'on y avait fait disparaître l'argent plutôt par inadvertance que volontairement; mais qu'en 1878 le législateur avait voulu rétablir dans son intégrité le système monétaire traditionnel des Etats-Unis. Cependant, par mesure de précaution, il avait limité à titre purement provisoire la frappe du métal argent. M. Græsbek termina en formulant de la manière suivante les propositions des délégués américains :

1. La Conférence est d'avis qu'il n'est pas désirable que le métal argent soit exclu du libre monnayage en Europe et aux Etats d'Amérique. Elle croit au contraire désirable que le libre monnayage de l'argent et son emploi comme monnaie légale ayant

²⁸⁾ MM. H. Fenton, ancien Sénateur, ex-gouverneur de l'Etat de New-York; Græsbek, ancien membre du Congrès; le général Walker, surintendant du recensement et professeur d'économie politique, et S. Dana Horton, avocat.

force libératoire illimitée soient maintenus dans les pays où ils existent et, autant que cela pourra se faire, rétablis dans ceux où ils ont cessé d'exister.

2. L'emploi simultané de l'or et de l'argent, comme monnaie légale ayant cours illimité, peut être assuré sans inconvénient :

- a. en les mettant sur un pied d'égalité au moyen d'un rapport à fixer par entente internationale;*
- b. en adoptant pour chaque métal, d'après le rapport fixé, des conditions égales de frappes sans qu'il soit fait entre eux aucune distinction.*

Nous faisons observer que ces propositions dépassent les termes mêmes de la nouvelle loi américaine. Cette loi, en effet, avait bien chargé le président d'essayer, par la voie d'une conférence, d'arriver à une relation internationale entre la valeur des deux métaux; mais, limitant elle-même pour les Etats-Unis la frappe de l'argent, elle n'a pu fournir une raison d'être à la partie des propositions précitées qui recommandent au monde entier le monnayage illimité de l'argent.

Nous sommes donc amenés à conclure que, contrairement à la loi elle-même, c'est-à-dire à la résolution commune aux deux Chambres, les délégués américains ont fait un pas dans la direction des tendances de la Chambre des représentants non approuvées par le Sénat.

Les délégués de la Belgique, de la Suisse et de la Norvège ont fait immédiatement ressortir ce que ces propositions contenaient de caractéristique, savoir le rétablissement du double étalon là où il n'existait plus, et la liberté des monnayages d'argent là où elle avait été abolie, et que la nouveauté de la discussion actuelle consistait à savoir si l'on pouvait imposer à l'univers entier le double étalon et la fixation d'un même rapport entre les deux métaux. Ils ont fait observer qu'on parlait à tort de la réhabilitation de l'argent, que ce dernier n'avait pas cessé d'être un métal monétaire, que la plus forte moitié du monde s'en servait exclusivement, et que la véritable question posée était :

Faut-il adopter partout le double étalon, ou bien faut-il maintenir l'état actuel des choses, c'est-à-dire continuer à avoir d'une part des Etats à étalon d'or, d'autre part des Etats à étalon d'argent, ailleurs des Etats à double étalon?

Dans le cours de cette discussion préliminaire, l'assertion de l'orateur américain, que l'omission de l'argent dans la loi de 1873 avait eu lieu par inadvertance, a été contredite par la déposition de documents officiels américains relatifs à la préparation de la loi de 1873 (annexe D de la 2^{me} séance).

III. Débats.

La discussion proprement dite a eu lieu dans la 3^{me}, 4^{me} et 5^{me} séance. Les délégués américains ont débuté par quelques communications concernant la possibilité, pour les Etats-Unis, de reprendre le 1^{er} janvier 1879 les paiements en espèces. Il en ressort que le secrétaire du trésor avait, disponibles et parfaitement libres le 30 juin pour le rachat du papier-monnaie, \$ 123 1/2 millions; cette somme, composée presque exclusivement d'or, avec 1/10 à peu près en argent, se trouve placée en face d'une circulation fiduciaire de \$ 346 millions, dont elle représente à peu près 35 %. N'est pas compris dans cet état de trésorerie le stock d'or existant dans les banques et dans les caisses particulières.

Au lieu de nous en tenir à la suite chronologique des débats, nous croyons pouvoir être tout à la fois plus clairs et plus succincts en classant les matières. Ayant tracé la situation américaine dans notre introduction historique, nous commencerons ici par :

I. La question anglo-indienne.

M. Goschen, ouvrant la discussion au nom de la Grande-Bretagne, fait observer « que lui, comme la majorité des délégués des autres Gouvernements, sont liés par des instructions qui

ne leur laissent pas leur liberté complète, et que beaucoup de délégués, par conséquent, ne peuvent voter aucune résolution qui serait de nature à contredire le système en vigueur dans les pays qu'ils représentent; mais il craint que, si la proposition américaine était rejetée purement et simplement, le rejet ne puisse être interprété comme un verdict rendu contre la monnaie d'argent et n'atteigne le prix et la situation à venir de ce métal. Il souscrirait, pour son compte, volontiers à la thèse: *Il n'est pas désirable que l'argent ne reste pas l'un des métaux monétaires.* Mais ce texte manque de clarté, et c'est à la clarté qu'il faut arriver.»

« En conciliant les situations variées dans lesquelles les différents Etats d'Europe se trouvent, il convient de laisser de côté la question du double étalon et du simple étalon, tant de fois discutée, et de se demander tout simplement: *Etant donné que l'on n'adoptera pas le double étalon proposé par les Etats-Unis, quel sera l'avenir de l'argent? Vers quel but les divers Etats devraient-ils se diriger?* Ce but, selon M. Goschen, devrait être de maintenir l'argent dans la position qu'il occupe à présent, comme le compagnon, l'allié naturel de l'or dans toutes les parties du monde où cela serait possible. Le système monétaire de l'Angleterre repose en Europe sur l'étalon d'or unique, et personne ne consentirait à y renoncer. Mais les Indes ont l'étalon unique d'argent et ont dû supporter pendant cinq années toutes les conséquences de la baisse de ce métal et les pertes énormes sur le change de la roupie, sans que le Gouvernement britannique ait consenti à aucune mesure restrictive.

« L'Angleterre a donc fait plus que tous les autres Etats pour maintenir la position de l'argent; grâce à elle, l'Inde a continué d'être le débouché entretenant la circulation de ce métal. Elle s'est gardée de prendre une mesure quelconque, parce qu'elle était d'avis que si une majorité de grands Etats voulait introduire l'étalon d'or et proscrire l'argent, une crise désastreuse en serait le résultat.»

Le discours de M. Goschen indique dans des termes très-généraux, mais habilement ménagés, la situation dans laquelle la Grande Bretagne en premier lieu, et le monde entier après elle, se trouve vis-à-vis des Indes orientales.

Nous croyons utile d'entrer ici dans quelques développements, qui n'ont pas été fournis d'une manière détaillée dans la Conférence, mais qui sont nécessaires pour comprendre où se trouve en réalité le noeud de la question.

Les Indes orientales et, dans une moindre mesure, les régions voisines ont été pendant des siècles le réservoir presque mystérieux où est allée s'engloutir la plus grande partie de la production d'argent du globe. Ce qui autrefois n'était simplement qu'un fait universellement connu, mais nullement appuyé par des chiffres certains, est, depuis l'organisation complète du Gouvernement anglais, vérifié par des statistiques, desquelles on peut tirer des conclusions avec une certitude suffisante pour expliquer les crises auxquelles le commerce moderne se trouve exposé.

Nous rappelons que le bilan commercial, c'est-à-dire l'excédant des exportations sur les importations, a été longtemps fort en faveur des Indes.²⁹⁾

Comparativement modéré

pendant les 5 années 1855/1859	à fr. 840 millions
il s'est élevé,	
pendant les 7 années 1860/1866	» » 4157 »
et retombé ensuite,	
pendant les 7 années 1867/1873	» » 3467 »
et a été,	
pendant les 2 années 1875/1876	» » 1100 »

Ces différences étaient autrefois couvertes en majeure partie en argent et, pour une partie relativement faible, en or et en mandats gouvernementaux (India Council Bills). Aujourd'hui, la nature de cette couverture a changé, parce que les Indes n'ont

²⁹⁾ Voir les rapports au Conseil fédéral sur les Conférences monétaires de 1875 et 1876.

pas seulement à payer les intérêts de la dette contractée pour la construction de leurs chemins de fer, mais aussi des frais gouvernementaux bien plus considérables. De ce fait, depuis 20 ans, le total des traites gouvernementales s'est élevé de 125 à 375 millions de francs. C'est donc 250 millions de francs en plus que la Métropole exige chaque année, qu'elle tire sur les Indes sous la forme des *India council bills* et qu'elle a de moins à expédier *en argent*.

Il s'est donc trouvé que l'ancienne situation était complètement renversée à partir de 1870. Le Parlement ayant ordonné une enquête en 1876 sur la dépréciation de l'argent, cette position a été spécifiée de la manière suivante par le silver-committee du Parlement sous la date du 5 juillet 1876.

« 1. Les remises totales faites actuellement aux Indes en « traites gouvernementales et en espèces ont diminué, mais seule- « ment sur une faible échelle.

« 2. Si l'on élimine des statistiques les années extraordinaires « de l'exportation du coton, rien ne démontre que la demande « d'argent ait matériellement diminué.

« 3. Mais une nouvelle forme de remise, savoir les man- « dats gouvernementaux, a remplacé dans une forte mesure la « nécessité d'envoyer des métaux précieux.

« 4. L'effet de cette substitution est représenté par de « très-grands chiffres, parce que la somme annuelle payable par « les Indes au Gouvernement britannique s'est élevée, depuis la « révolte indienne, de £ 5,000,000 à £ 15,000,000, différence qui « est considérablement plus grande que la moitié de la production « annuelle de l'argent.

« L'effet entier de cette substitution n'a été senti que ré- « cemment, ayant été retardé par la construction des chemins « de fer des Indes, impliquant une dépense d'argent aux Indes « empruntée à l'Angleterre et contrebalançant par conséquent « une somme égale de dépense en Angleterre d'argent empruntée « aux Indes.

« 6. La somme de £ 15,000,000 paraît représenter la dépense actuelle normale du gouvernement de la Métropole et « qu'un changement ne peut pas être attendu. »³⁰⁾

Les circonstances exposées ont donné lieu à de fortes pertes sur le change des Indes pour le commerce et à des pertes très-sensibles pour tous les particuliers, vivant en Angleterre de pensions ou de rentes venant de l'Empire asiatique.

On a vu plus haut que la roupie valait fr. 2.³⁷⁶, ce qui équivaut à sh. 1/10 $\frac{9}{16}$ d., et comme les cours de Londres sont entendus non pas pour des traites à vue, mais pour des traites à six mois de vue, il faut ajouter au chiffre ci-dessus l'intérêt de 6 mois à raison de 4 %, ce qui place le pair de la roupie à sh. 1/11 $\frac{2}{16}$ d.

Aussi, pendant longtemps, le change de sh. 1/11 a été considéré comme fort beau, mais pendant les années 1860—1866, surtout lorsque les Indes avaient tant de coton à exporter pour combler la lacune qui s'était produite aux Etats-Unis, ce change monta à 2 sh. et au delà, et cette plus value dura si longtemps qu'on s'était habitué à regarder la roupie comme valant effectivement 2 shellings. Mais, lorsque les mandats gouvernementaux augmentèrent toujours et que l'argent se déprécia, le cours tomba successivement jusqu'à 1/7 c'est-à-dire à 21 % au-dessous de la valeur admise par l'habitude et à 17 % au-dessous du pair monétaire de la roupie. De cette manière, de fortes pertes ont été infligées au commerce anglais et à la partie du public forcée de tirer ses revenus des Indes. Ainsi s'est accompli, dans un grand empire de 200 millions d'habitants et sur la plus vaste échelle, le phénomène que signalait l'un de nous, il y a quelques années, comme la conséquence nécessaire qu'aurait l'introduction d'une circulation d'argent exclusive dans le domaine de la convention de 1865, savoir une transformation du prix de toutes les choses, une augmentation des salaires et en même temps une diminution du revenu fixe des personnes qui doivent acheter les marchan-

³⁰⁾ *Report from the select committee on depreciation of silver*, pag. XXXVI.

dises et qui doivent payer les salaires, c'est-à-dire des troubles et des bouleversements qui menacent l'équilibre de la société.³¹⁾

Le rapport du silver committee était à peine livré à la publicité, qu'un nouveau changement notable s'est opéré dans les rapports du grand Empire asiatique et de la Métropole. Une famine désolant de grands districts populeux a subitement forcé l'Angleterre, à partir de l'été 1876, à des envois considérables d'argent. Les expéditions totales via Suez pour 1876 ont été de £ 11,000,000, celles de 1878 de £ 17,000,000, sommes énormes, qui ont momentanément relevé le prix du métal blanc et amélioré le change sur les Indes, sans réussir cependant à faire disparaître d'une manière durable la dépréciation de l'argent, qui, pendant le courant de la présente année, se maintient dans les environs de 53 d., c'est-à-dire dans un rapport à l'or de 1 : 17. 79. Le change de la roupie suivit à peu près cette dépréciation.

Nous sommes donc autorisés, non seulement à faire ressortir, comme nous l'avons fait dans nos rapports précédents sur les conférences latines, qu'en thèse générale le solde revenant aux Indes est couvert aujourd'hui en grande partie par les India council bills, c'est-à-dire par une créance gouvernementale qui se reproduit annuellement; mais que, à part cet état régulier des choses, il y a des événements, comme la famine récente, qui viennent mettre au jour, dans les rapports entre la Métropole et la colonie, des éléments de variabilité qui déjouent tous les calculs.

Les plaintes du commerce et du public indien et anglais n'ont pas été sans faire une profonde impression sur le Ministère des Indes. Les grandes cités de la colonie, aussi bien que Liverpool, ont insisté pour que le Gouvernement prît des mesures pour corriger la perte sur le change. Quatre remèdes ont été proposés et étudiés par le Ministère des Indes.

1. La limitation du monnayage de l'argent; 2. la création d'un étalon d'or, non pas à titre de double étalon, mais à titre

³¹⁾ Or ou argent? par *Feer-Herzog*, pages 24—26. Aarau 1873.

d'étalon parallèle; 3. l'ouverture des ateliers monétaires de l'Inde pour la frappe de l'or au tarif de 10 roupies d'argent, la valeur de la roupie d'argent restant encore à discuter; 4. la prohibition de l'importation de roupies venant du dehors.

Moyennant ces mesures, on croyait pouvoir relever le change, c'est-à-dire le prix de la roupie d'argent, et éviter au commerce et aux particuliers les pertes auxquelles ils avaient été exposés depuis quatre ans.³²⁾

Après mûre réflexion, le Gouvernement anglais a résisté, et il a bien fait de refuser de prendre une mesure artificielle quelconque. Nous avons appelé les Indes un réservoir d'argent *mystérieux*; il résulte en effet des documents du silver-committee que le métal qui arrive dans la colonie, même après avoir été monnayé, est soustrait en grande partie à la circulation. De 1855 à 1876, les ateliers de Calcutta, de Madras et de Bombay ont frappé la quantité énorme de £ 142,000,000 en roupies. D'après les dépositions des hommes les plus autorisés, du colonel Hyde, ancien directeur de la Monnaie de Calcutta, et de M. Mackenzie, autrefois grand propriétaire ou zémindar dans l'intérieur du Bengale, une grande quantité de ce numéraire est enlevé à la circulation, d'une part par l'enfouissement, d'autre part par l'habitude générale des indigènes de transformer en bijouterie d'argent les roupies qu'ils économisent.

Le même procédé se reproduit dans les classes riches à l'égard de l'or. On estime que pendant 40 ans £ 100,000,000 d'or ont été importés dans le pays. Une certaine partie en a été remonneyée, mais nulle part ces monnaies ne se rencontrent; il faut donc que l'or ait été enfoui ou bien manufacturé.³³⁾

³²⁾ *The Silver Question in its relation to India.* Correspondence between H. H. Gibbs, Governor of the bank of England, and Sir L. Mallet, Under-secretary for India. London 1877.

³³⁾ Déposition du colonel Hyde, rapport du silver-committee, Annexe pag. 43—48.

Déposition de M. Mackenzie. Annexe pag. 49—54.

Il résulte de tous ces faits que le pouvoir absorbant de l'Empire des Indes pour les métaux précieux ne connaît pas de limites et que l'équilibre stable de la circulation métallique, la saturation monétaire, ne peut pas s'y établir. Non seulement les mœurs indigènes enlèvent les métaux précieux, dans une proportion très-considérable, à la circulation, mais il y existe encore de vastes districts dépourvus de monnaie, où le commerce se fait par la voie du troc, et où l'on se sert comme petite monnaie de coquilles (cauris). L'approvisionnement de ces régions en roupies d'argent est encore à faire. La lutte avec les habitudes des régions plus rapprochées, où l'argent arrive régulièrement, mais où il est en grande proportion soustrait à sa principale destination, serait vaine et infructueuse.

Vouloir porter remède aux fluctuations qui sont la conséquence d'un pareil état de choses par des mesures gouvernementales, serait peine perdue, et le Gouvernement britannique a bien agi en laissant les événements économiques suivre leur courant naturel. Il était possible de s'opposer à l'invasion de l'argent dans un domaine relativement restreint, comme celui de l'Union latine, domaine où la vie économique se déroule d'une manière visible à tous, mais il serait oiseux et inefficace d'essayer des opérations analogues dans un Empire de 230 millions et au milieu d'une population dont les habitudes ne peuvent être ni contrôlées, ni modifiées par les autorités.

Nous croyons que la conclusion de l'exposé que nous venons de faire est que le facteur le plus important, dans tous les événements qui se sont produits et qui peuvent se produire par rapport à l'argent, sont et resteront les rapports de l'Europe et

Le dernier déposant s'exprime ainsi qu'il suit sur la dénaturation de la monnaie d'argent: « J'en ai été témoin. Dans chaque grand village, il y a un argentier (*silversmith*), et, aussitôt qu'un homme s'est procuré quelques roupies, il appelle le *silversmith* dans sa maison pour y faire des objets d'ornement. Quoique la classe des paysans n'ait que des habitations pauvres, la quantité de bijouterie d'argent qu'ils possèdent dépasse en valeur l'amueblement et les outils de la même classe chez nous. »

des Etats-Unis avec l'Est asiatique; que ce facteur est non seulement le plus important, mais en même temps excessivement variable et propre à produire périodiquement des surprises inattendues.

Les deux autres délégués anglais : M. *Gibbs*, récemment encore Gouverneur de la Banque d'Angleterre, et Sir *Thomas Secombe*, Secrétaire des finances des Indes, s'exprimèrent d'une manière conforme à celle de M. Goschen : Eviter toute mesure qui pourrait peser sur le prix de l'argent, maintenir en Angleterre l'étalon d'or exclusif, dans les Indes le seul étalon d'argent. Telle est, selon ces hommes spécialement compétents, la politique à suivre par la Grande-Bretagne. Cette politique implique, ainsi qu'ils l'ont expressément déclaré, le refus de s'associer à toute mesure tendant à un double étalon, soit entre l'Angleterre et ses colonies, soit entre la Grande-Bretagne et d'autres nations. Ils ajoutent de plus que, selon leur manière de voir, une relation de valeur établie par un accord international entre les deux métaux ne rentrerait nullement dans les limites des mesures pratiques.

Voici donc le plus grand Etat commerçant du monde, intéressé comme aucun autre à ce que la baisse du métal argent ne prenne pas des proportions trop grandes, puisqu'il a sous sa domination des pays à numéraire d'or et à numéraire d'argent, pays qui se trouvent entre eux dans des rapports administratifs et commerciaux aussi intimes qu'importants, cet Etat qui refuse la panacée universelle que le bimétallisme, dans ses propositions les plus récentes, est venu recommander au monde.

Ce qui préoccupe l'Angleterre d'une manière tout à fait spéciale, et ce que M. Gibbs a exposé avec une parfaite clarté, c'est le stock d'argent non démonétisé, qui se trouve encore actuellement en circulation en Allemagne, sans qu'on sache à quel moment ce stock sera rendu libre et se présentera au marché.

Les délégués anglais l'estiment de £ 15 à 17,000,000, estimation qui se rapproche de celle que l'un de nous a faite sur la base des derniers documents officiels allemands, d'après lesquels la quantité de monnaie d'argent allemande à démonétiser serait, au 30 décembre 1877, au minimum de Rm. 325,900,000 et au maximum de Rm. 440,000,000³⁴⁾; comme, de l'une et de l'autre de ces sommes, il faut encore retrancher un certain chiffre, quoique peu important, pour le complément des pièces divisionnaires de l'Allemagne, il en résulte qu'il se présentera probablement sur le marché un chiffre total qui sera au maximum de fr. 500,000,000, et duquel on peut défalquer encore à bon droit la quantité qui, quoique existante dans la circulation, ne répond jamais au rappel gouvernemental et reste définitivement en arrière. Que ce chiffre soit un peu plus grand ou un peu plus faible, les délégués anglais persistent à considérer la présence de ce stock comme spécialement dangereuse dans la question de l'argent. Cependant les raisonnements qu'ils apportent à l'appui de leurs considérations prouvent qu'ils prennent tous le marché de Londres comme leur point de départ, et que les entrées et les sorties de métaux précieux qui ont lieu sur ce marché leur paraissent être les seuls facteurs décisifs. On comprend que, dans cette manière de voir, la proximité de l'Allemagne et l'importance du stock d'argent qui lui reste à convertir, possède en effet une portée spéciale, mais ce point de vue n'est qu'un point de vue restreint, pour lequel par exemple toute la production d'argent des Etats-Unis en 1877, au lieu d'être de fr. 200,000,000, aurait été seulement de fr. 50,000,000, parce que les Etats-Unis n'ont livré à la place de Londres en 1877 que pour £ 2,000,000 d'argent.

Pour apprécier la portée du stock allemand, il faut, selon nous, se placer à un point de vue plus général, tenir compte de l'offre et de la demande dans le monde tout entier, et l'on arrivera alors à un autre résultat, à savoir que, vis-à-vis d'une pro-

³⁴⁾ *Feer-Herzog*. Rapport sur l'état de la question monétaire. Juillet 1878, pag. 29.

duction d'argent annuelle de 440 millions et d'une consommation qui jusqu'ici a toujours absorbé largement ce chiffre, la réserve d'argent dont l'Allemagne a encore à disposer ne peut pas exercer un effet démesuré. L'administration allemande n'aurait aucun intérêt à verser subitement ce métal sur le marché; elle procédera probablement par tâtonnements et essaiera de profiter des moments où le prix de l'argent sera passagèrement en hausse. Ainsi l'Allemagne a fait ses ventes les plus importantes à partir du commencement de 1877, parce que, au mois de janvier de cette année, l'argent avait récupéré le taux inespéré de 58^d. Nous croyons donc qu'en présence des différences très-considérables que présentent annuellement les soldes du bilan avec les Indes, et en présence de la possibilité de besoins extraordinaires d'argent pour ce dernier empire, tels qu'ils ont surgi il y a deux ans, le stock allemand est à tort pour l'Angleterre le sujet de ses principales préoccupations dans la question que nous traitons³⁵). Ce sont les rapports administratifs et commerciaux entre la Métropole et l'Empire asiastique, c'est la variabilité du solde à remettre qui résulte de ces rapports, qui constituent aujourd'hui le centre de gravité du problème.

2. Question néerlandaise.

La Hollande et ses colonies orientales reproduisent sur une moindre échelle la situation de la Grande-Bretagne. Cependant les solutions monétaires que nous y rencontrons ne sont pas identiques au système anglo-indien. La Hollande, qui avait été longtemps extrêmement dévouée à l'étalon simple d'argent, a changé son système il y a quatre ans. Après avoir commencé par suspendre simplement les monnayages d'argent, elle a introduit en 1874 un étalon d'or parallèle et enfin en 1876 l'étalon d'or exclusif.

³⁵) Voir l'*annexe* au présent rapport.

Quant aux colonies, c'est-à-dire aux Indes néerlandaises, un mouvement très-vif s'y est produit pour l'introduction de la monnaie d'or. Le Gouvernement, venant au devant de ce courant de l'opinion, avait interdit en 1875, pour les colonies aussi bien que pour la Métropole, la frappe de l'argent. Les colonies se trouvent actuellement dans un état mixte, l'or étant devenu la base numéraire, mais les anciennes monnaies continuant à circuler conformément à leur valeur nominale. Il paraît douteux si l'état actuel des choses peut être conduit jusqu'à l'introduction complète de l'étalon d'or, ou s'il ne faudra pas revenir en arrière.

Une circonstance à faire ressortir, c'est que, depuis 1861 jusqu'à aujourd'hui, les cours d'Amsterdam sur Batavia ont varié dans une mesure infiniment moindre que le cours de Londres sur Bombay et Calcutta. Pendant les années de la disette du coton, Java n'ayant pas les exportations énormes des Indes à fournir, et la Hollande possédant encore le florin d'argent, le change Amsterdam-Batavia est resté de 5 à 6 % au-dessous de celui de Londres-Calcutta.

Inversement, à partir de 1874, la restriction du monnayage hollandais aidant, les cours Amsterdam-Batavia sont restés considérablement plus élevés que les cours Londres-Calcutta. Les crises qui ont eu lieu dans les relations anglaises avec les Indes britanniques ont donc été infiniment moins considérables dans les rapports de la Hollande avec sa colonie ³⁶⁾.

M. *Mees*, gouverneur de la banque néerlandaise et délégué des Pays-Bas, fait ressortir « que, tant que l'Angleterre et l'Allemagne conserveront le système de l'étalon d'or unique, il sera impossible à la Hollande d'en adopter un autre. Non seulement elle ne pourrait pas se lier internationalement, mais il lui serait impossible, pour son propre compte, d'adopter un autre système que le système actuel. Cette déclaration, il était autorisé à la faire au nom de son Gouvernement. M. *Mees* exprime de

³⁶⁾ N. B. *van den Berg*. De Handelsbalans van Indie en de Zilvermarkt. Batavia 1876.

plus, comme son opinion personnelle, l'avis que la proposition des Etats-Unis, dans l'état actuel des choses lui semble irréalisable en Europe et qu'il n'y a pas à l'heure qu'il est, sur le continent, un seul Etat où le monnayage de l'argent soit libre. Les Etats qui ont une circulation de papier sont les seuls qui pourraient peut-être accueillir la proposition des Etats-Unis, mais le cours forcé qui règne chez eux ôterait à leur concours toute utilité pratique. Les Etats-Unis n'ont donc aucune chance de trouver des alliés en Europe, mais il en serait peut-être autrement dans l'Amérique centrale et méridionale ³⁷⁾, en Asie, au Japon et même dans les Indes néerlandaises, parce que, dans ces contrées, l'étalon d'or unique ne s'adapte ni aux besoins du commerce ni aux habitudes des populations. L'expérience récemment commencée de ce système dans les colonies néerlandaises n'a pas encore prouvé qu'il doive y être toujours maintenu. C'est dans ces directions que les Etats-Unis doivent chercher des alliés ».

3. Question des Etats de l'Union latine.

Nous nous proposons de traiter ici la circulation monétaire des Etats de l'Union latine dans ses relations extérieures. Les questions qui ont plutôt un caractère intérieur doivent être réservées pour un autre rapport, que nous serons bientôt dans le cas de vous soumettre.

On sait qu'à partir du commencement de 1874 l'Union latine a limité ses monnayages d'écus de 5 francs en présence et à cause d'une baisse de l'argent déjà très-prononcée. Les sommes admises pour tous les Etats étaient :

pour 1874	fr.	140,000,000		
» 1875	»	150,000,000		
» 1876	»	120,000,000		
» 1877	»	60,000,000	plus	
			5,000,000	en faveur de la Grèce
» 1878	»	9,000,000	»	» de l'Italie.

³⁷⁾ Voir les détails donnés plus haut sur les systèmes monétaires des républiques hispano-américaines.

De plus, la France et la Belgique ont suspendu les frappes d'argent par voie législative en 1876.

Ces restrictions, prises dans le but d'empêcher que, par l'effet inévitable du double étalon, on n'enlevât aux pays de la convention de 1865 leur numéraire d'or pour le remplacer par des écus de 5 francs, n'ont pas manqué de soulever à l'étranger des observations d'un caractère éminemment critique. Les délégués anglais ont paru vouloir rendre l'Union latine responsable, jusqu'à un certain point, de la baisse du change sur les Indes. Un des délégués américains, M. Grœsbeck, après avoir fait plusieurs fois le tableau des conséquences de ce qu'il appelle l'expulsion de l'argent de la circulation, a cité, non sans emphase, le fait que l'Union latine « avait fermé ses portes à l'argent ».

Nous avons été forcés de remettre ce point sous son véritable jour et de rappeler que la baisse de l'argent avait précédé les mesures prises par la convention de 1865, que les Gouvernements de ces Etats en les prenant, avaient agi dans la plénitude de leur souveraineté, et qu'aucun autre Etat du monde n'avait le droit d'insinuer que ces Gouvernements avaient eu, en raison de leur précédente législation monétaire, qui admettait le monnayage illimité de l'argent, l'obligation morale de continuer toujours à admettre ce monnayage illimité.

L'urgente nécessité recommandait les mesures en question, qui ont eu peut-être le seul tort de n'avoir pas été exécutées avec assez de rapidité; elle ressort d'une manière évidente des faits suivants :

1. La réforme monétaire allemande a mis ou mettra en disponibilité une quantité de métal blanc qui s'élève au minimum à 1 milliard de francs. Sans les restrictions de l'Union latine, ce milliard serait venu, au taux approximatif de 1 : 15 $\frac{1}{2}$, se transformer en écus de 5 francs, en échange d'un autre milliard en napoléons, avec lesquels l'Allemagne aurait frappé des pièces de 20 et de 10 marks. Cette réforme aurait donc eu lieu sans frais pour l'Allemagne, mais au détriment des Etats de l'Union latine, qui auraient vu diminuer leur circulation d'or d'un milliard et

augmenter leur circulation d'argent d'autant, et qui auraient dû payer et supporter toutes les conséquences de l'introduction de l'étalon d'or en Allemagne. En supposant que les choses se fussent passées ainsi, est-ce que, moyennant cette simple substitution d'un milliard d'or contre un milliard d'argent, la baisse de ce dernier métal n'aurait pas eu lieu?

N'aurions-nous pas eu à compter néanmoins avec les deux autres facteurs : la production agrandie des mines et la demande infiniment réduite des Indes orientales pendant la période de 1870—1876? Evidemment oui. La dépréciation, par conséquent, aurait suivi son cours, et l'Union latine aurait été entraînée avec un stock d'argent augmenté non seulement du métal venu de l'Allemagne, mais augmenté de par le fait de la continuation du monnayage libre, ce qui revient à dire que, à partir de 1876, elle aurait été un pays d'argent, complètement dépourvu d'or et exposé à toutes les conséquences d'une circulation dépréciée.

2. Ces conditions se seraient présentées d'une manière d'autant plus certaine que la situation commerciale de la France y aurait puissamment concouru. La France a un bilan commercial, c'est-à-dire un excédant d'exportation sur les importations de marchandises, qui est généralement fort en sa faveur et qui appelle un excédant correspondant dans les importations des métaux précieux. Il ressort des statistiques officielles³⁸⁾ que cet excédant en argent a été, pendant les quatre années 1872 à 1875, de fr. 837,000,000, c'est-à-dire de fr. 650,000,000 plus grand que pendant la période 1867 à 1870. Aussi la Commission anglaise constate-t-elle que, sur une quantité d'argent de £ 54 millions, rendue disponible par suite des différentes causes signalées par elle, la France a absorbé approximativement les trois quarts.³⁹⁾

En effet, pendant cette période, le prix de l'argent baissant, mais la qualité monétaire des anciens écus de fr. 5 étant maintenue, toutes les monnaies de cette dernière espèce répan dues

³⁸⁾ Report from the Silvercommittee, pag. 43.

³⁹⁾ Report from the Silvercommittee, pag. 40 and 43.

dans le monde entier se sont rejetées sur la France, pour payer au meilleur marché possible le solde qui lui était dû.

A ce numéraire est venue s'ajouter une grande quantité de lingots pour les besoins de l'industrie artistique, dont la France est le principal siège. Entre l'un et l'autre mode de paiement, il y avait cependant la grande différence que le premier s'est fait au taux de 1 à 15¹/₂, et le second à un taux moyen qui n'aura pas été très-éloigné de 1 : 17.

Ces courants métalliques ont eu pour effet d'augmenter de fr. 460,000,000 en quatre ans l'encaisse d'écus de 5 francs de la Banque de France.

Il nous semble qu'il suffit d'exposer et de méditer ces chiffres, pour faire ressortir l'immense bienfait des mesures prises à partir de 1874. La restriction du monnayage d'argent a sauvé l'Union latine. Empêchant la substitution complète de l'argent à l'or, elle a évité en grande partie la hausse du prix de toutes choses, des marchandises comme des salaires, qui aurait été la conséquence inévitable de l'introduction d'un agent monétaire déprécié.

Malheureusement, une partie du danger continue à exister. En 1870, on estimait le stock total des écus de 5 francs de l'Union latine à fr. 1,500,000,000; aujourd'hui nous sommes obligés de porter cette estimation à fr. 2,500,000,000, tant à cause des monnayages qui ont été exécutés, qu'à cause du retour d'un grand nombre d'écus égarés dans des pays lointains.

Depuis la cessation du cours forcé en France, cette augmentation se fait sentir dans la circulation d'une manière beaucoup plus palpable. La non-conformité de cette monnaie avec nos besoins se traduit de toutes les manières. La Banque de France essaie de la répandre dans les provinces, et ces dernières essaient de la lui rendre. Ces efforts réciproques n'ont cependant pour résultat que l'augmentation constante du stock d'argent de la Banque. Au mois de juin dernier, il était à fr. 700,000,000, aujourd'hui il est à un milliard; et, quoique le grand établissement financier dont nous parlons ait complètement suspendu l'émission des billets de fr. 100, la situation ne s'améliore pas.

Cette même pléthore d'argent se manifeste naturellement en Belgique et en Suisse. L'Italie, par contre, par l'effet funeste de son cours forcé, a perdu non seulement ses écus de 5 francs anciens et nouveaux, mais la majeure partie des monnaies divisionnaires que la convention de 1865 lui a permis de frapper est venue renforcer la circulation et les encaisses de la France, de la Belgique et de la Suisse.

Après nous être consultés avec les personnes les plus autorisées, nous émettons l'opinion que la circulation métallique des pays de l'Union latine est actuellement composée ainsi qu'il suit :

Or : 6—8 milliards (probablement 7 milliards); *écus de 5 francs* : 2 $\frac{1}{2}$ milliards au minimum; *monnaie d'argent divisionnaire* : 440 millions.

Nous passons à la situation spéciale de chacun des 5 Etats :

France: *M. Léon Say*, Ministre des Finances, a communiqué à la Conférence les vues suivantes :

« La France et les autres Etats de l'Union latine ne possèdent le double étalon qu'en théorie et ne l'ont plus en pratique, puisque la faculté de faire monnayer l'argent est retirée aux particuliers. Lorsque les Chambres françaises ont pris cette mesure législative, le Gouvernement a expliqué que, dans sa pensée, il ne marchait pas vers l'étalon d'or unique, mais qu'il était dans une situation expectante et de laquelle il ne sortirait que pour de bonnes raisons. En face des quantités considérables d'écus de fr. 5 existant en France, il ne paraîtrait pas admissible au Gouvernement de retirer la force libératoire à cette monnaie et de la rejeter sur le marché des métaux comme une simple marchandise.

Cet état de choses étant donné, la France ne se croit aucun droit d'appuyer de ses conseils les Etats-Unis, car elle n'aurait aucune mesure compensatrice à offrir en échange, et par conséquent ses conseils manqueraient d'autorité. La proposition des Etats-Unis paraît donc prématurée, et tout ce que la Conférence pourrait faire, ce serait de tomber d'accord sur l'expression d'une

idée commune, expression qui devrait être autrement formulée que les propositions qui ont été faites par l'Amérique; car, si toute le monde est d'accord que le rôle de l'argent comme agent monétaire doit être conservé, on ne voudra pas affirmer qu'il convient de lui attribuer ce rôle partout où il ne l'a pas, et l'on sera forcé d'être encore plus circonspect au sujet d'une relation internationale entre les deux métaux et au sujet du libre monnayage de chacun d'eux.

« Nous ne saurions dire à l'avance qu'il y aura, entre la production éventuelle de l'argent dans les mines et les besoins du commerce asiatique, une proportion telle que le rapport légal de leur valeur ne viendra jamais à être altéré. Tant que cette instabilité, accrue par l'existence du stock allemand, continue, une attitude de sage et prudente expectative est de rigueur. »

Suisse. A l'occasion de ce vote, nous avons fait ressortir que, quoique les vues de la Suisse, comme celles de la Belgique, ne se rencontrassent pas absolument en théorie avec celles de la France, l'état monétaire existant actuellement de fait nous permettait cependant de nous entendre parfaitement sur la politique à suivre, et que, pour notre part, la réponse à donner à la délégation américaine pouvait être conçue dans le sens indiqué par M. le président, quoique nos instructions fussent de nature peut-être à leur donner un caractère encore plus catégorique que l'exposé de M. Say ne l'avait fait.

Belgique. Les délégués de la Belgique se sont exprimés d'une manière encore plus explicite que nous, en disant que le pays qu'ils représentent ne pouvait que repousser la proposition des Etats-Unis, et que le système du double étalon universel recommandé par l'Amérique, avec la suppression des restrictions apportées actuellement dans l'Union latine au monnayage de l'argent, aurait pour résultat immédiat d'attribuer aux spéculateurs en métaux d'énormes bénéfices.

Dans un discours spécial, M. *Pirmez*, ancien Ministre de l'Intérieur, actuellement directeur de la Banque nationale belge,

a abordé des faces importantes de la question, jusqu'à présent passées sous silence. Comme ce discours répond à la manière dont beaucoup de banquiers d'Europe envisagent le problème, nous croyons devoir en détacher quelques parties saillantes.

« On paraît craindre que l'argent ne subisse une dépréciation telle qu'il en résulte un dommage considérable pour l'humanité. On veut le réhabiliter, suivant l'expression des délégués des Etats-Unis. L'erreur fondamentale de la mesure proposée est de croire qu'il appartient aux Gouvernements de créer des valeurs; mais cette puissance ne leur appartient pas. Sans doute, une fixation légale du rapport entre l'or et l'argent pourra donner à l'argent une valeur supérieure à sa valeur réelle; mais cette valeur sera prise sur celle de l'or, qui sera déprimé exactement dans la même proportion. Une comparaison éclairera cette pensée. Deux corps sont animés de mouvements différents; en les unissant par un lien, ils prendront le même mouvement; ceux qui ne regarderont que le corps qui se mouvait le plus lentement pourront croire qu'on a gagné du mouvement, parce que sa vitesse se sera accélérée; mais, en regardant les deux corps, on constatera que ce que l'un a gagné l'autre l'a perdu, et que la quantité de mouvement n'a pas varié. Or, la dynamique des valeurs n'est point différente de celle des corps. Les deux métaux précieux sont en baisse, l'argent dans une proportion beaucoup plus forte que l'or; si nous les rattachons ensemble par une mesure légale, la baisse de l'or augmentera de tout ce dont la dépréciation de l'argent aura diminué. L'effet obtenu pour l'universalité sera donc nul.

« Les deux métaux sont nécessaires, dit-on, au développement du crédit; écarter un des métaux, n'est-ce pas diminuer les moyens monétaires; diminuer ces moyens, n'est-ce point arrêter l'essor du crédit dont ils sont l'aliment?

« Rien n'est plus dangereux que de confondre les questions monétaires avec les questions de crédit. Elles sont absolument distinctes; mais, comme les oscillations du crédit se révèlent souvent par la rareté du numéraire dans les grands établissements

financiers, on admet trop facilement que des situations monétaires qui reflètent seulement les phénomènes du crédit en sont la cause productrice.

« Si je compare les deux systèmes, je ne puis comprendre que le crédit ait à souffrir de ce que le régime monétaire repose sur l'unité de métal. De quoi se constitue le crédit? De deux éléments surtout: de l'abondance des capitaux et de la sécurité de leurs placements. Est-il possible de concevoir que le double étalon favorise la production des capitaux? Comment y aurait-il plus de terres en culture, ou de terres mieux cultivées, ou plus de machines, ou des engins plus puissants, ou un travail plus énergique et plus intelligent, parce que la monnaie en circulation sera bicolore? Serait-ce la confiance que le double étalon accroîtrait? Mais il diminue, au lieu de l'augmenter, la sécurité du bailleur de fonds. A la certitude de recevoir exactement ce qu'il a donné, on substitue l'alternative d'un paiement en deux espèces de monnaie; il prête de l'or, et l'on tient à ce qu'il puisse ne recevoir que de l'argent!

« Les Gouvernements n'ont qu'un moyen d'assurer le développement du crédit, c'est de le dégager des entraves et d'éviter de le régir par des mesures arbitraires. Allons au fond de la fixation d'un rapport légal entre l'or et l'argent comme celui qu'on nous propose, qu'y trouverons-nous? Une loi de maximum ou de minimum, l'obligation de céder un poids d'or pour un poids d'argent moindre que celui que la liberté du négoce indique. Pourquoi pareille taxation serait-elle plus légitime que celle qu'à de mauvaises époques on a essayée sur les céréales? »

Grèce. La Grèce déclare vouloir marcher avec la majorité de ses alliés monétaires.

La circulation intérieure de la Grèce se compose actuellement, en majeure partie, des monnaies de l'Union latine. Cependant, comme l'industrie essentielle et presque exclusive de la nation est la marine marchande, il s'ensuit nécessairement qu'un assez grand nombre de monnaies étrangères est introduit dans

le pays et y circule. Nous avons déjà dit ailleurs que l'émission du papier-monnaie en Grèce ne se monte qu'à la somme de fr. 73,000,000, dont fr. 45,000,000 antérieurs au cours forcé, et ne descend pas au-dessous des coupures de fr. 10; à moins d'événements politiques imprévus, il ne doit pas par conséquent être très-difficile au Gouvernement hellénique d'abolir le cours forcé qui existe depuis un an.

Italie. L'*Italie*, dont nous parlons en dernier lieu parce qu'elle se trouve dans une situation tout à fait exceptionnelle comparée à celle des autres membres de l'Union latine, est celui de tous les *Etats* européens qui se rapproche le plus des tendances américaines. Deux de ses délégués, M. le comte *Rusconi* et M. *Baralis*, directeur de la Monnaie de Milan, se prononcent tout à fait dans cette direction, tandis que le troisième, le chevalier *Ressman*, s'abstient.

M. *Rusconi* pose la question :

« Le rapport entre les deux métaux proposé par les *Etats-Unis* est-il possible? Se maintiendra-t-il au milieu des fluctuations du marché? » Il n'hésite pas à répondre affirmativement.

« Le métal est une chose, dit-il, mais la monnaie en est une autre; la nature fait le métal, la loi seule fait la monnaie. Si le métal non monnayé est soumis comme marchandise à tous les accidents de l'offre et de la demande, le métal monnayé, le cours légal étant donné, a un prix qui ne varie pas. Dans la monnaie, la loi s'est en quelque sorte incarnée; elle lui donne une force libératoire, une vertu, un prix que le métal marchandise ne saurait avoir. Donc, si le métal change de valeur, la pièce de monnaie n'en change pas, elle a réellement et effectivement la valeur que révèle son empreinte. »

Il est clair que cette manière de considérer la question s'appliquerait aux anciennes pratiques des princes faux-monnayeurs et au papier-monnaie aussi bien qu'à la monnaie d'argent, et qu'elle suppose que le crédit de l'Etat domine tout événement, la confiance publique et les fluctuations du marché.

4. Etats à cours forcé.

Ayant parlé tout à l'heure de l'Italie, il nous reste encore à faire ressortir les points de vue des délégués de l'Autriche-Hongrie et de la Russie.

a) *Autriche-Hongrie.* Cet Empire était représenté par M. le Comte de *Kuefstein*, conseiller, et M. de *Hengelmüller*, 1^{er} secrétaire de l'Ambassade de Paris. Quoique l'Autriche se trouve dans une position qui a beaucoup d'analogie avec celle de l'Italie, ses délégués se prononcent d'une manière beaucoup plus réservée, en disant que leur Gouvernement est attaché en principe au système du double étalon, et qu'en théorie il ne pourrait que souscrire à la proposition des Etats-Unis; mais que, malheureusement, les avantages de ce système dépendant d'une adoption générale que l'on ne peut se flatter d'obtenir, le Gouvernement d'Autriche-Hongrie se trouve nécessairement tenu d'observer une attitude expectante.

b) *Russie.* M. de *Thœrner*, conseiller du Ministère des Finances, fait d'abord ressortir également que ses instructions lui défendent de s'engager d'une manière quelconque, mais il demande à citer deux faits qui prouvent combien il est difficile, en matière monétaire, de réagir par des lois ou par des conventions contre la force des choses.

En Russie, avant que le papier-monnaie eût expulsé la monnaie métallique, il y avait une assez abondante circulation d'or et d'argent, bien que l'étalon légal fût le rouble d'argent seulement. Ces deux métaux, également reçus dans les caisses publiques, avaient une force libératoire égale dans les paiements entre particuliers. Cependant la prime de l'or était devenue si prononcée, qu'une demi-impériale de cinq roubles valait cinq roubles et 15 copecks; cette prime fut admise même par le Gouvernement, et, à cette époque, les fluctuations de l'argent n'étaient pas ce qu'elles ont été depuis.

En 1876, la dépréciation de l'argent devint si forte que, le papier faisant prime de 5 % sur l'argent, et le monnayage étant

encore libre, la spéculation s'empara de ces circonstances et fit frapper des roubles avec un bénéfice considérable. Ces opérations forcèrent le Gouvernement à suspendre la frappe des monnaies d'argent pour le compte des particuliers.

M. de Thœrner ajoute que, dans sa conviction, la Russie, lorsqu'elle pourra reprendre les paiements métalliques, adoptera l'étalon d'or.

Cette détermination nous paraît d'autant plus rationnelle que la Russie est le troisième producteur d'or du monde. Quoique la dépréciation de son papier soit, dans ce moment encore, excessivement forte, le Gouvernement russe, dans les mesures financières à prendre, ne se trouvera pas soumis à des oscillations comme celles que la lutte des partis a fait naître aux Etats-Unis ou à l'antagonisme de deux parlements comme en Autriche-Hongrie, et il pourra, avec d'autant plus d'assurance, marcher vers une heureuse solution des difficultés qui dans ce moment entravent sa circulation métallique.

5. Etats à étalon d'or.

Ayant donné une place à part à l'Angleterre, nous n'avons plus qu'à mentionner *la Suède* et *la Norvège*.

La première a été représentée à la Conférence par le *D^r Wærn*, président du Collège de Commerce, qui, dans un discours unique et peu étendu, a su faire ressortir parfaitement, vis-à-vis des délégués des Etats-Unis, que le problème d'un numéraire suffisant n'était pas seulement celui du mono- et du bimétallisme, mais que la rareté ou l'abondance du numéraire, dans un pays donné, dépendait non seulement des métaux employés, mais aussi de l'organisation du crédit et de celle de ses banques nationales, organisation qui permettait, suivant son degré de perfectionnement, de faire plus ou moins d'affaires avec une même quantité de métal. Le délégué de la Norvège, *M. Broch*, ancien Ministre, a mis à la disposition de la Conférence la riche étendue de ses

connaissances spéciales, tant par des discours très-intéressants que par l'insertion d'annexes nombreuses dans les procès-verbaux. Il est inutile d'ajouter que les représentants de ces deux Gouvernements n'ont pas fait la moindre concession en opposition avec le système monétaire de leurs pays.

6. Arguments américains.

Les délégués des Etats-Unis, en répondant aux discours européens, se sont, la plupart du temps, prononcés dans le sens d'une confiance absolue dans la force des lois et des décrets pour maintenir un rapport fixe entre l'or et l'argent. Quoique appartenant les uns à la vie parlementaire ou administrative, les autres à la science, ils sont tous partis du point de vue que, l'argent et l'or ayant été autrefois, selon leur manière de comprendre l'histoire monétaire, simultanément employés dans tous les pays, il appartenait à la Conférence de rétablir l'ancien état des choses.

Le général *Walker*, professeur d'économie politique, expose que l'exclusion de l'argent n'a été amenée que par des lois et des décrets, tels que la réforme allemande et la limitation des frappes dans l'Union latine.

Il demande de réagir contre ce qui est l'effet de la simple volonté humaine et soutient qu'il y a peu de pays, même en Europe, assez riches pour se contenter de l'étalon d'or seul. La conséquence de ce dernier, selon lui, est une circulation parcimonieuse d'or avec une forte quantité de billon d'argent.

Aux yeux des Etats-Unis, la démonétisation du stock d'argent dans certains pays est une diminution du stock monétaire du monde tout entier, diminution qui a des conséquences économiques très-graves.

En premier lieu, elle blesse au vif les profits de l'entrepreneur, profits qui, dans la société industrielle moderne, sont l'unique source de la production de la richesse. En second lieu, elle augmente le poids de toutes les dettes et charges publiques et privées.

M. *Horton* expose que, la monnaie d'un seul pays n'étant qu'une partie du stock métallique du monde, aucune nation n'a la liberté du choix entre les deux métaux. Il appuie cette assertion d'un grand nombre de faits tirés de l'histoire monétaire et s'appesantit principalement sur la suspension des paiements en espèces par la Banque d'Angleterre en 1797, en faisant remarquer que cette suspension avait coïncidé, pour ainsi dire, avec la démonétisation du métal argent dans le Royaume-Uni en 1798, et que, si l'Angleterre avait conservé l'argent, elle aurait traversé plus facilement, selon lui, la crise du cours forcé pendant ses guerres avec la France.

Cette allégation de M. *Horton* repose sur une erreur. Pendant tout le 18^me siècle, à partir de 1717 où la guinée fut taxée à 21 shellings, la circulation de monnaies d'argent indigènes a été très-faible en Angleterre, et, depuis 1717 jusqu'en 1816, le Gouvernement britannique s'est abstenu de frapper aucune monnaie d'argent. — Durant la période de 1717 à 1774, l'Angleterre avait l'étalon boiteux : une circulation d'or, mais pas de monnayage d'argent, les existences anciennes de ce métal continuant cependant à avoir cours légal. Cet état, qui a beaucoup d'analogie avec celui qui existe actuellement dans l'Union latine, prit fin en 1774, où une loi déclara provisoirement que l'argent n'était plus monnaie légale que pour les sommes inférieures à 25 £. Cette loi provisoire fut prorogée de temps en temps et devint définitive en 1798. M. *Horton*, dans ses raisonnements, ignore donc la suppression *réelle* du double étalon en Angleterre, qui a eu lieu en 1774, et ne connaît que la suppression de 1798, qui a été un acte de pure forme.⁴⁰⁾

⁴⁰⁾ *Réforme monétaire anglaise de 1816. Extraits du discours de M. Wellesley Pole, orateur, du Gouvernement dans la Chambre des communes, 30 mai 1816 (Hansard, vol. 34, pag. 945-965).*

« 1. Mais, à partir de la proclamation de 1717, l'or devint de fait l'étalon « réel de la valeur, et depuis lors il a toujours été considéré comme tel, « non seulement par nous-mêmes, mais encore pour les changes étrangers, « et notre monnaie d'or n'a, depuis lors, éprouvé aucune fluctuation dans

M. *Groesbeck* développe « que si, pour plusieurs Etats, le « cours forcé empêche l'action commune et utile, la France et « les Etats-Unis ne sont plus en suspens et peuvent agir de « concert. »

Selon lui, « il n'y aucun excès d'argent dans le monde; la « production des mines diminue; la demande des Indes orientales « augmente; l'emploi du métal blanc, par conséquent, n'offre aucun « danger. Qu'on rende à l'argent son ancien rang et qu'on sauve « les deux métaux par la coopération des nations puissantes. »

« son taux de circulation. L'argent, au lieu d'être un étalon, devint en « réalité une espèce d'auxiliaire de l'or, considéré comme tel aussi bien dans « le pays qu'au dehors.

« 2. Frappé du danger de maintenir simultanément en circulation deux « métaux précieux reconnus tous deux comme étalons légaux pour toute « somme illimitée, le Gouvernement s'est abstenu depuis un siècle de frapper « aucune monnaie d'argent; il n'y a donc rien de surprenant à ce qu'une « grande quantité de monnaie altérée et étrangère se trouve maintenue « dans la circulation.

« 3. De ce qui précède, le comité doit conclure que, dans son opinion, « l'or était de fait étalon monétaire du pays et qu'il était convenable qu'il « en fût ainsi. Il est évident que telle a été l'opinion du Parlement, car, du « moment que la monnaie d'or eut été réformée en 1774, on posa un acte « déclarant que l'argent n'était une monnaie légale que pour les sommes « inférieures à 25 livres. Pour des sommes supérieures, il n'était recevable « qu'en qualité de métal à raison de 5 schellings 2 d. l'once. C'était faire « de l'or le seul étalon pour une valeur indéterminée et placer l'argent dans « la position subordonnée, et, comme on l'a dit antérieurement, d'auxiliaire « de l'or. Cette mesure n'a été adoptée en premier lieu qu'à titre d'essai « pour un espace de deux ans; mais elle fut renouvelée de temps en temps. « L'acte ayant expiré en 1798, feu Lord Liverpool émit l'avis de défendre « le monnayage de l'argent jusqu'à ce qu'un comité du Conseil privé, nommé « par le roi, eût eu le temps d'examiner et d'approfondir toutes les questions « relatives à la situation de la monnaie et des espèces en circulation dans « le royaume. Il fut en conséquence rendu un acte qui défendait le mon- « nayage de l'argent, acte qui est encore en vigueur, et, l'année d'après, « l'acte de 1774, qui limite à 25 livres les paiements à faire légalement en « monnaie d'argent, fut rendu définitif. La monnaie régulière d'argent du « pays ayant été écartée ainsi de la circulation, il fut nécessaire de recourir « à une circulation de jetons d'argent, qui étaient à peu près de 21 % « inférieurs à leur valeur nominale. »

Voir sur le même sujet :

Lord Liverpool. The Coins of the Realm. Oxford 1805, pag. 128-129.

On voit, par ce qui précède, que la tendance générale des orateurs américains, que nous avons désignés comme appartenant à la droite du parti d'argent dans leur patrie, est de refaire à ce métal une place qu'ils supposent à tort compromise, en faisant intervenir un accord international, tant par rapport à la liberté complète du monnayage de ce métal que sous celui d'une relation de valeur internationale à fixer par rapport à l'or.

Il est remarquable cependant que, quoique cette relation soit revenue dans tous les discours, les délégués américains ont toujours été d'une circonspection extraordinaire chaque fois qu'il aurait fallu aborder la fixation arithmétique du rapport. *Cette question délicate a toujours et constamment été évitée, et aucun orateur, se prononçant en faveur d'un rapport universel, n'a jamais entamé le problème de son chiffre arithmétique.*

IV. Conclusions de la Conférence.

La situation monétaire des différents Etats réunis en conférence ressort clairement, nous l'espérons, des exposés qui précèdent.

L'intention des Etats-Unis, en provoquant une discussion internationale sur une question qui a longtemps agité leurs partis politiques et leur congrès, se détache — tant qu'il ne s'agit que de sa portée officielle — avec une parfaite lucidité des propositions soumises à la Conférence dans sa deuxième réunion.

Il s'agit de savoir si l'univers entier, ou la majorité des nations, pourra adopter le double étalon et admettre non seulement le monnayage illimité de l'argent, mais la fixation d'un rapport international entre les deux métaux.

C'est là ce qui a fait la nouveauté de la discussion, engagée depuis plusieurs années par de simples publicistes, mais intro-

duite aujourd'hui pour la première fois dans le domaine politique et international.

Les premiers auteurs de cette pensée nous paraissent s'être trompés au sujet de leur point de départ. Ils parlent tous, et leurs successeurs le répètent, de la réhabilitation de l'argent. Or il n'a jamais été question d'exclure l'argent de la circulation du monde. Personne n'a jamais eu cette prétention; l'argent sera toujours un métal monétaire et n'a pas besoin d'être réhabilité.

La véritable question, celle qui divise les économistes, les hautes administrations et les banquiers, est celle-ci :

« Faut-il adopter partout le double étalon, ou bien faut-il « maintenir l'état actuel des choses, c'est-à-dire continuer à avoir « ici des Etats à étalon d'or, là des Etats à étalon d'argent, « ailleurs des Etats à double étalon? »

Nous voyons maintenant le monde partagé de cette manière. Les nations avancées, ayant un mouvement commercial très-développé, possèdent l'étalon d'or, ou bien cherchent à s'en rapprocher. En même temps, nous voyons la partie la plus peuplée du monde, l'Inde et la Chine, se servir de la monnaie d'argent et absorber ce métal dans des proportions surprenantes.

En présence d'un pareil état de choses, quel pourrait être le sort pratique des deux propositions des Etats-Unis, liberté illimitée du monnayage de l'argent aussi bien que de l'or, et fixation d'un rapport légal entre les deux?

Admettons un instant qu'un certain nombre de Gouvernements soient disposés à se prêter à l'exécution de cette pensée. Quelle sera la valeur arithmétique de ce rapport? La puisera-t-on dans le passé, dans le présent ou dans les hypothèses que nous suggère l'avenir? Entre les limites très-éloignées de 1:14 et de 1:20⁴¹⁾, que l'expérience des dix-huit dernières années nous a montrées, à quel point exact le choix de l'homme d'Etat peut-il s'arrêter?

⁴¹⁾ Le change de la roupie (cours Londres-Calcutta), qui est la même chose que le prix de l'argent, a montré les écarts suivants:

Et si, contre toute probabilité, on avait été assez heureux de trouver, pour cette relation, un chiffre arithmétique offrant, pour une certaine période et pour certains Etats, quelques éléments de stabilité, comment fera-t-on pour imposer cette seule et même relation à des pays tellement différents entre eux sous le point de vue de la production des métaux précieux? Comment fera-t-on que l'or en Australie ne soit pas toujours relativement à meilleur marché, comparativement à l'argent, que dans les pays producteurs de ce dernier métal? Comment l'argent des Etats-Unis pourra-t-il être dans ce pays au même taux qu'en France, puisqu'il faudra compter à peu près $\frac{1}{2}\%$ ou davantage pour frais de transport et d'assurance? Autant vaudrait décréter que le prix du coton et du tabac, mesuré par l'or, sera le même aux Etats-Unis et en France.

Quoiqu'on dise de la toute-puissance de l'Etat de donner, par le fait de sa souveraineté, une valeur fixe à un disque d'or ou d'argent, on fait erreur. Les métaux précieux sont à la fois monnaie et marchandise; ils sont marchandise dans un nombre infini d'industries des pays civilisés; ils sont marchandise dans les Indes, où la bijouterie d'argent, joue, auprès du peuple, un rôle qui produit une consommation inconnue en Europe. Or, comment voudrait-on que cet emploi industriel et artistique, si variable suivant les temps et les nations, ne fasse pas varier aussi le prix de la marchandise? La valeur de l'argent monnayé ne peut pas ne pas se ressentir du prix de l'argent marchandise, puisque, en vertu du libre monnayage illimité qu'on réclame, l'argent pourrait toujours passer instantanément de l'état de marchandise à l'état de monnaie. Il faut donc en conclure que, sous le

*Rapport de l'argent de la roupie
à l'or du sovereign*

Juillet 1864 1 : 13 . 95
» 1874 1 : 19 . 30

Sur la place de Londres même, l'argent a varié entre $62\frac{3}{8}$ d. (1860) et $46\frac{3}{4}$ d. (juillet 1878), ce qui constitue une différence sur le pair européen ($60\frac{7}{8} = 1 : 15\frac{1}{2}$) de 24% .

rapport économique, la fixité de la valeur de l'argent, comme monnaie vis-à-vis de l'or, est absolument impossible. Il y a là une difficulté qui dépasse de beaucoup la force des lois et des conventions internationales. Tous les Gouvernements mettant leurs efforts en commun ne peuvent lutter contre la force des choses.

Mais supposons un instant que la majorité de la Conférence eût été disposée à entrer dans la voie indiquée par les États-Unis et examinons s'il est politiquement possible de suivre cette voie. Que la Conférence engage l'Angleterre à décréter un rapport constant entre le sovereign et la roupie, l'Angleterre s'y refusera. Qu'elle invite la Hollande à établir ce rapport entre le florin d'or et le florin d'argent, la Hollande n'y consentira pas. Qu'elle s'adresse à la Chine et, de la Chine, elle n'obtiendra pas même une réponse. Que conclure de là, sinon qu'il est politiquement et matériellement impossible d'établir nulle part ce rapport de telle façon qu'il ne soit pas sans cesse troublé par les besoins variables du commerce avec le monde asiatique ?

Mais il existe un autre ordre de considérations, emprunté à la différence de la condition commerciale des diverses nations, et qui prouve que le rapport universel fixe, combiné avec la liberté du monnayage, ou, ce qui revient au même, le double étalon cosmopolite, loin d'égaliser les conditions des échanges, y apporterait les plus graves perturbations.

Il existe des pays qui ont, la plupart du temps, ce que l'on est convenu d'appeler un bilan commercial favorable, un excédant de l'exportation sur l'importation. Tel est ordinairement le cas de la France. Il y en a d'autres où l'importation dépasse l'exportation. C'est actuellement le cas de l'Angleterre.

Il est évident que les nations de la deuxième catégorie ont à payer aux premières, dont le bilan est favorable, un solde qui, s'il ne peut pas être versé en papiers publics ou industriels, doit être effectué en numéraire. Cela revient à dire que, si un rapport universel entre l'or et l'argent était internationalement fixé, ce solde en numéraire sera toujours payé par une classe de nations à d'autres classes dans celui des deux métaux qui se trouvera

commerciallement déprécié vis-à-vis du rapport officiel. Nous verrons alors ce double étalon universel, que ses adeptes prétendent exempt des défauts du double étalon, localisé dans un seul et même pays, agir comme une pompe et refouler, à l'abri de la relation internationale et du monnayage illimité, le métal commerciallement déprécié dans les pays qui ont un excédant d'exportation.

Il y aura donc des changements constants dans la nature de la circulation métallique de chaque nation, des courants continuels qui s'opposeront à ce que, dans un pays quelconque, la coexistence des deux métaux avec force libératoire légale puisse tranquillement se maintenir.

Nous voulons indiquer ici et non pas discuter un troisième ordre d'idées. C'est la solidarité, la responsabilité mutuelle qui résulterait d'un accord international pour les différents Etats qui s'y prêteraient. Si cette solidarité est possible dans un groupe restreint, avec des territoires limitrophes, elle devient de plus en plus dangereuse, remplie d'obscurités et d'écueils, au fur et à mesure que l'accord international deviendrait plus universel et plus cosmopolite.

Il est facile de comprendre qu'en présence des considérations de cette nature, en présence aussi de la condition, particulièrement troublée dans ce moment, du marché des métaux précieux, les Etats de l'Europe, quelque grande que soit du reste la diversité de leurs conditions monétaires, se soient trouvés d'accord — l'Italie seule exceptée — pour décliner les propositions des Etats-Unis.

Dans la réponse à donner à la République américaine, il fallait faire entrer en compte et réserver la situation spéciale de chacun des pays d'Europe, et avoir soin de faire ressortir ce que l'ensemble de la condition monétaire des Etats européens avait de commun et d'incompatible avec les propositions américaines. — Cette formule, élaborée avec des soins et des précautions extrêmes, acceptée par tous les délégués, ceux de l'Italie exceptés, est ainsi conçue :

Les délégués des Etats européens représentés à la Conférence désirent exprimer leur remerciements au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour avoir provoqué un échange international d'opinions sur l'importante question monétaire.

Après avoir mûrement considéré les propositions des délégués des Etats-Unis, ils reconnaissent :

1. *« qu'il est nécessaire de maintenir dans le monde le rôle monétaire de l'argent aussi bien que celui de l'or ; mais que le choix entre l'emploi de l'un ou de l'autre de ces deux métaux, ou l'emploi simultané des deux, doit avoir lieu suivant la situation spéciale de chaque Etat ou groupe d'Etats ;*

2. *« que la question de la limitation du monnayage de l'argent doit également être laissée à la libre décision de chaque Etat ou groupe d'Etat, suivant les conditions particulières où ils peuvent se trouver, et cela d'autant plus que les perturbations qui se sont produites dans ces dernières années sur le marché de l'argent ont diversement affecté la situation monétaire des différents pays ;*

3. *« que, en présence des divergences d'opinions qui se sont manifestées et de l'impossibilité où se trouvent même des Etats ayant le double étalon de prendre un engagement relatif à la frappe illimitée de l'argent, il n'y a pas lieu de discuter la question d'un rapport international de valeur à établir entre les deux métaux. »*

La première partie de cette déclaration met en avant la pensée qu'il est nécessaire de maintenir dans le monde le rôle monétaire de l'argent aussi bien que celui de l'or. On a fait valoir cette phrase comme une concession essentielle vis-à-vis de l'Amérique ; cependant elle a été insérée à la demande expresse de l'Angleterre ; elle n'implique point un pas vers le système américain, mais elle accentue tout simplement le fait que personne ne songe à expulser l'argent de son rôle monétaire. C'est sur la qualité de ce rôle qu'il y a divergence de vues, et, pour indiquer les vues qui sont propres à presque tous les Etats d'Europe, le premier article ajoute : « mais que le choix entre

« l'emploi de l'un ou de l'autre de ces deux métaux, ou l'emploi « simultané des deux, doit avoir lieu suivant la situation spéciale « de chaque Etat ou groupe d'Etats. »

Le deuxième article décline toute résolution commune au sujet de la liberté du monnayage de l'argent et en explique les raisons.

Le troisième article refuse de discuter, dans le sens d'un accord international, la question d'un rapport de valeur à établir entre les deux métaux.

Cette réponse ayant été déposée dans l'avant-dernière conférence, le doyen des délégués américains, M. *Fenton*, a répliqué dans la dernière et 7^{me} réunion, tenue le 29 août, par un discours dont la tendance était d'atténuer autant que possible la portée de la déclaration européenne et de relever dans les discours des délégués européens certains points de contact propres à donner plus de satisfaction aux Etats-Unis que la rédaction de la réponse commune ne pouvait le faire.

Il a constaté cependant que le but de la mission qu'il présidait n'avait pu être atteint.

Le discours de M. *Fenton* a provoqué, de la part de quelques membres de la Conférence, différentes réclamations et protestations contre l'interprétation qu'on avait entendu tirer de quelques phrases détachées de leurs discours.

Nous pensons que, en mettant en opposition les propositions américaines faites dans la deuxième séance et la réponse européenne formulée dans la sixième conférence, il est impossible de se méprendre sur leur réelle signification.

Sauf l'Allemagne, les plus importants Etats d'Europe, d'Amérique et d'Asie étaient représentés. Il y a eu, sur les questions soulevées, une discussion nourrie et complète; des documents nombreux et importants ont été apportés. — Tous ceux dont l'opinion était flottante doivent être arrivés aujourd'hui à la certitude que les tendances bimétallistes, mises en avant dans les Etats-Unis, ne trouvent un terrain favorable ni dans les conditions actuelles du marché des métaux précieux, ni dans les

législations, la situation et les tendances des Gouvernements d'Europe ou du moins de l'immense majorité d'entre eux.

Cette conviction est le fruit positif de la Conférence, et M. *Léon Say*, son illustre président, avait raison de dire en prononçant la clôture: « Cette réunion ne restera pas stérile. Il en a jailli beaucoup de lumière propre à éclairer les Gouvernements. »

Agréez, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de nos sentiments respectueux,

AARAU et PARIS, 30 septembre 1878.

Feer-Herzog.

Lardy.

ANNEXE

concernant

le stock de monnaies d'argent allemandes restant à démonétiser au mois de septembre 1878.

M. *Soetbeer* nous fait la communication ci-après, qui lui a été suggérée par la lecture des observations des délégués anglais sur le stock d'argent de l'Allemagne.

Nous recevons cette communication après clôture de notre rapport, mais nous l'ajoutons sous forme de note, parce qu'elle est de nature à confirmer, par des chiffres émanés de la source qui mérite le plus de confiance, les vues que nous avons émises à la Conférence sur cette matière.

« 20 septembre 1878. Dans le commencement de notre réforme « monétaire, les évaluations faites sur nos existences en monnaie « d'argent étaient généralement trop faibles. Actuellement on « tombe souvent dans l'erreur inverse d'une évaluation trop forte, « malgré les communications officielles sur le retrait des anciennes « monnaies d'argent. A cause de l'intérêt extraordinaire que ce « point excite dans ce moment, nous donnons ici quelques références détaillées :

« a) Les retraits d'anciennes monnaies d'argent pour le « compte de l'Empire se sont montés à :

dans l'année	Marks	Total fin de l'année	Marks
1874	148,911,000	1874	148,941,000
1875	217,557,000	1875	366,498,000
1876	306,425,000	1876	672,923,000
1877	273,009,000	1877	945,932,000

1878		Total jusqu'à 1878	
1 ^{er} trimestre	52,795,000	fin 1 ^{er} trimestre	998,727,000
» avril	14,271,000	» » avril	1,012,998,000
» mai	9,272,600	» » mai	1,022,270,000
» juin	2,547,000	» » juin	1,024,817,000
» juillet	1,654,000	» » juillet	1,026,471,000

« *b*) L'importation, en Angleterre, d'argent provenant de l'Allemagne pendant la période du 1^{er} janvier 1874 jusqu'à fin juillet 1878 s'est montée, d'après les statistiques britanniques, à :

(1 £ = 20 marks) dans l'année 1874	M.	47,040,000
» » 1875	»	23,050,000
» » 1876	»	107,281,000
» » 1877	»	274,951,000
sept premiers mois de 1878	»	71,039,000
	Total	<u>M. 523,361,000</u>

« Dans cette importation d'argent par l'Allemagne sont nécessairement comprises aussi certaines sommes ayant une autre origine que celle de la refonte des anciennes monnaies, mais certainement elles n'en forment qu'une faible partie. Pour ce qui concerne l'essentiel de la question, il ressort des groupes de chiffres ci-dessus donnés combien d'argent la réforme monétaire allemande a versé jusqu'à présent sur le marché de Londres. La frappe des nouvelles monnaies d'argent de l'Empire s'est montée, jusqu'à la fin de juillet 1878, à la somme de 426,036,000 marks nominaux. Comme cette frappe se fait, d'une part, à raison de 100 marks par $\frac{1}{2}$ kilogr., et comme, d'autre part, les vieilles monnaies retirées de la circulation ont perdu par le frai, une somme de 500,000,000 de marks a été nécessaire pour le monnayage des 426 millions ci-dessus. Lorsqu'on défalque ces 500 millions du montant des retraits opérés jusqu'à la fin de 1877, il reste pour la vente, pour toute la période antérieure 1873 à 1877, la somme de 526,000,000 de marks, ou à peu près 2,950,000 kilogrammes d'argent fin.

« Lorsque l'on compare les tableaux du retrait des anciennes
« monnaies pendant les années 1875 jusqu'à 1877, on y rencontre
« certaines oscillations. La moyenne mensuelle de ces trois années
« est un peu plus forte que 22 millions de marks; depuis le mois
« d'avril 1878, cette moyenne diminue sensiblement; il en faut
« chercher le motif dans la baisse du prix de l'argent, qui a
« occasionné un ralentissement dans les ventes. Le prix de l'argent
« en effet ayant eu, pendant les quatre mois de janvier à avril, la
« moyenne de $54\frac{1}{8}$ d., est descendu actuellement jusqu'à 52 d.
« Le prix de l'argent a donc été le plus bas pendant les mois où
« le Gouvernement impérial a versé le moins d'argent sur le
« marché; par conséquent les dernières ventes allemandes n'ont
« pas influé sur la baisse; au contraire, cette baisse a arrêté le
« retrait et la vente de l'argent par l'Allemagne.

« Revenons maintenant à la principale question traitée par
« M. Goschen: quelles peuvent être les existences des vieilles
« monnaies d'argent retirées, ou plutôt des pièces de 1 thaler
« à démonétiser? (car toutes les autres monnaies anciennes ont
« déjà été rappelées).

« Notre estimation est la suivante:

« Le montant total des anciennes monnaies que nous avons
« à prendre ici en considération est de M. 1,798,704,000. Si
« nous en défalquons, pour monnaies refondues ou perdues, en
« moyenne 20 %, les existences se seraient montées au commen-
« cement de la réforme monétaire à la somme ronde de marks
« 1,439,000,000. De cette somme, M. 1,026,500,000 ont été retirés
« pour le compte de l'Empire jusqu'à fin juillet 1878. Ajoutons,
« pour les retraits du 1^{er} août jusqu'au milieu de septembre, encore
« 3,000,000 de marks, et nous trouverons comme représentant le
« montant de la circulation actuelle la somme de 410,000,000
« de marks.

« Un travail spécial fait au 31 décembre dernier estime les
« monnaies du système du thaler alors en circulation à la somme
« ronde de M. 450,000,000. Lorsqu'on retranche de cette somme
« les retraits faits cette année, soit M. 84,000,000, on arrive à

« un solde de M. 366,000,000, formant le reste de la circulation
« d'argent que nous avons encore à liquider.

« Entre les deux chiffres cités de 366,000,000 et 410,000,000
« de marks, il y aura à chercher la somme totale dont l'Allemagne
« devra encore se défaire. Certainement l'échange de cette somme
« contre de l'or n'offrira pas une petite difficulté pour l'Allemagne,
« mais, après que les deux tiers des anciennes existences ont été
« réalisés pendant cinq ans à des conditions relativement favo-
« rables, la réalisation du reste sera possible dans un temps pas
« trop éloigné. »

Pour tout ce qui concerne les considérations principales, le
résultat de cette communication de M. Soetbeer coïncide avec les
vues que nous avons fait valoir dans les discussions de la Con-
férence, à la seule exception que les chiffres que nous avons
donnés se rapportent au 31 décembre 1877 et que les chiffres
échelonnés de M. Soetbeer arrivent jusqu'au milieu du mois de
septembre 1878.



Inserate.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1878
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	52
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.11.1878
Date	
Data	
Seite	289-302
Page	
Pagina	
Ref. No	10 010 139

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.